

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Analyse du processus délibératif

Mise en œuvre de l'inclusivité lors d'un panel citoyen

Auteur : Amandine Teugels
Promoteur(s) : Min Reuchamps
Lecteur(s) : Stéphane Delberghe
Année académique 2020-2021
Master en Sciences Politiques, orientation générale, à finalité
spécialisée : innovations et transformations démocratiques

Faculté des sciences économiques, sociales,
politiques et de communication

Ecole des sciences politiques et sociales (PSAD)

Analyse du processus délibératif

Mise en œuvre de l'inclusivité lors d'un
panel citoyen

Auteur : Amandine Teugels

Promoteur(s) : Min Reuchamps

Lecteur(s) : Stéphane Delberghe

Année académique 2020-2021

Master en Sciences Politiques, orientation générale, à finalité spécialisée :
innovations et transformations démocratiques

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Amandine Teugels, le 07 juin 2021.

Par ces quelques lignes, je voudrais adresser ma sincère reconnaissance à tous ceux qui m'ont permis de mener à bien ce mémoire.

Tout d'abord, je tiens à remercier plus particulièrement Monsieur Min Reuchamps de m'avoir guidée au cours de la réalisation de ce mémoire.

Je tiens également à remercier Sophie Devillers, Vincent Jaquet et Jonathan Moscovik qui ont pu fournir de la matière à ce mémoire.

Je tiens également à remercier Françoise Renglet, ma mère, Benoit Teugels, mon père, Geneviève Renglet, ma marraine et Charlotte Mataisse, qui m'ont relue et conseillée.

Table des matières

Introduction	8
Chapitre 1 : Contextualisation et concepts	10
1.1 Démocratie délibérative	10
1.2 Minipublics	11
1.3 Inclusivité	13
Chapitre 2 : Facteurs d'inégalités.....	16
2.1 Revue de littérature	16
2.2 Synthèse par groupes sociaux	18
2.3 Psychologie sociale et les dynamiques de groupe.....	20
2.4 Conclusion.....	23
Chapitre 3 : Facteurs d'inclusivité	24
3.1 Le tirage au sort.....	24
3.2 Facilitateur.rices	25
3.3 Communication : Rationalité, orientation vers le bien commun et règles de décision.....	26
3.4 Conclusion.....	27
Chapitre 4 : Design de recherche	28
4.3 Objet d'étude.....	31
4.3.1 Recrutement.....	31
4.3.2 Organisation :	32
Chapitre 5 : Analyse statistique	33
5.1 Répartition du temps de parole	33
5. 2 Tableau des corrélations.....	36
5.3 Analyse en composantes principales	38
5.4 Tests du Khi carré	42
5.5 Conclusion.....	46
Chapitre 6 : Analyse qualitative.....	48
6.1 Les caractéristiques sociodémographiques	49
6.2 Les dynamiques de groupe.....	52
6.3 Facilitateur.rices	55
6.4 La communication rationnelle, orientation vers le bien commun et les règles de décision.....	58
6.5 Conclusion.....	59
Chapitre 7 : Discussion et biais méthodologiques.....	62

7.1 Discussion.....	62
Conclusion générale.....	66
Bibliographie	68
Articles de revue :	68
Articles en ligne :	70
Monographies :	70
Annexes.....	72
Annexe 1 : Développement du khi carré pour la variable diplôme	72
Annexe 2 : Développement du khi carré pour la variable sexe	73
Annexe 3 : Développement du khi carré pour la variable âge.....	74
Annexe 4 : Développement du khi carré pour la variable origine	75
Annexe 5 : Développement du khi carré pour la variable profession (1).....	76
Annexe 6 : Développement du khi carré pour la variable profession (2).....	77
Annexe 7 : Tableaux des données sociodémographiques des panélistes	79

Introduction

De nombreuses initiatives démocratiques voient le jour dans nos sociétés contemporaines pour nourrir la démocratie participative. Elles se retrouvent dans « le nouvel esprit de la démocratie » nommé par Blondiaux (Blondiaux, 2009) et cherchent à amener une réponse à la crise de la démocratie représentative.

L'idée générale d'amener une participation citoyenne est de prendre en compte l'opinion de la population dans son ensemble et de cette manière augmenter la qualité et la légitimité des décisions politiques.

Cependant, les individus ne sont pas égaux en politique. De nombreuses études dans le domaine ont montré que les inégalités sociales influencent la participation politique des citoyen.nes. Par exemple, les personnes les plus éduquées ont tendance à s'engager davantage en politique tandis que les personnes défavorisées auront tendance à ne pas être représentées (Jacquet, 2017).

Il est important de considérer les individus situés à des positions sociales différentes, car ils et elles développent des opinions divergentes à propos des thématiques sociétales selon leurs parcours de vie. Ce sont ces divergences essentielles qui doivent être prises en compte, car elles peuvent enrichir les débats et donc construire un savoir plus complet d'une thématique.

Les théoriciens de la délibération vont penser ces inégalités pour inclure les personnes inhabituellement présentes en politique avec des processus d'inclusion à la participation. Nous connaissons notamment le tirage au sort pour donner une chance égale à toutes et tous de participer. Cependant, il a fallu également mettre en œuvre des mécanismes de stratification pour vérifier la représentativité des individus selon leurs caractéristiques sociodémographiques.

En outre, il ne suffit pas de faire participer les individus pour que l'inclusion des points de vue inhabituellement présents en politique soit entendue. Le fondement de la démocratie délibérative est la capacité des intervenant.es à participer sur un pied d'égalité (Karpowitz et al., 2009). L'objet général de ce mémoire sera d'étudier si l'égalité est effectivement favorisée par la délibération en petits groupes, à travers le concept d'inclusivité.

Pour ce faire, ce mémoire observera de plus près l'une des formes les plus courantes de processus démocratiques, les minipublics. Il va se pencher sur un cas

pratique, un panel citoyen sur la thématique de l'enseignement qui s'est tenu dans le cadre du pacte d'excellence en communauté française.

Comment se construit l'inclusivité lors de la délibération d'un panel de citoyen ?

Pour appréhender cette question, ce mémoire va se structurer en deux grandes parties, une partie théorique dans laquelle le chapitre 1 présentera les concepts de démocratie délibérative, de minipublic et d'inclusivité. Le chapitre 2 reviendra sur les facteurs d'inégalités identifiés dans une revue de littérature, mais il présentera également une synthèse de ces inégalités par groupes sociaux avant d'aborder la question des dynamiques de groupe. Un troisième chapitre va ensuite aborder les facteurs d'inclusivité tels que les facilitateur.rices et les règles de communication et de décision. Juste après, le chapitre 4 présentera le design de recherche de ce mémoire.

Pour répondre plus spécifiquement à la question de recherche, une partie empirique viendra se joindre à cette première partie. Elle sera composée du chapitre 5 qui présente les résultats d'une analyse statistique des données étudiées. Le chapitre 6 va quant à lui, présenter les résultats d'une analyse qualitative des discours des participant.es. À la suite de cela, le chapitre 7 va amener une discussion de ces chapitres avant de répondre formellement aux questions dans la conclusion.

Chapitre 1 : Contextualisation et concepts

1.1 Démocratie délibérative

Pour reprendre les mots de Smith, les innovations démocratiques peuvent être définies comme les institutions qui ont été spécialement conçues pour augmenter et approfondir la participation citoyenne dans le processus de prise de décision politique (Smith, 2009).

Smith fait par là référence aux institutions qui d'une part mobilisent les individus pour leur simple statut de citoyen.ne, c'est-à-dire les individus non engagés et non assimilés à un lobby, à des experts ou à un parti politique. Et d'autre part, ces institutions cherchent à augmenter la participation citoyenne. Ces institutions visent une amélioration de la démocratie au sens large.

Dans cette optique, toute une série de dispositifs fleurissent dans le secteur politique pour impliquer davantage le.a citoyen.ne lambda dans les décisions qui le.a concernent en le.a faisant participer. La participation constitue alors une fin en soi (Habermas cité par Blondiaux et Sintomer, 2002).

Trois grands objectifs des pratiques d'innovations démocratiques peuvent être soulignés, ils corroborent aussi ce qui a été dit précédemment. Le premier objectif serait politique. Concrètement, ces processus visent à mettre en place la souveraineté populaire et donner ainsi une légitimité aux décisions qui en ressortent. Le deuxième objectif serait plutôt social. Les processus visent à créer des espaces de rencontre, mais ils cherchent aussi à donner une plus grande place à la voix des individus traditionnellement absents du champ politique. Et troisièmement, ces processus seraient élaborés dans un objectif épistémologique ou managérial puisqu'ils visent l'augmentation de la rationalité et de l'efficacité des décisions (Jacquet, 2017).

Certains de ces processus participatifs sont au cœur de la démocratie délibérative, tels que les minipublics. Cette réalisation particulière du principe de la démocratie travaille à la constitution d'un idéal démocratique centré sur le processus de décision en lui-même. Les citoyen.nes libres et égaux se retrouvent donc au plus proche de la prise de décisions politique (Bohman, 1998).

Les processus délibératifs ont été soumis à beaucoup de débats. Pour Nino (Nino, 2009) le processus de délibération peut être vu comme une discussion. Selon lui, le

discours libre et ouvert permet d'arriver à une solution plus argumentée, car il permet de mieux déterminer les intérêts des autres, d'éliminer les erreurs potentielles, de déconstruire les préjugés et les interpellations émotionnelles.

Dans cette optique également on peut décrire la démocratie délibérative comme une situation qui soumet les participant.es à la raison, aux arguments et aux justifications des autres. Les individus soutiennent leur propre position dans une réciprocité (McLavety, 2014).

Lors du processus de délibération, Guttman, Thomson et Nino proposent des normes de base pour la délibération. Ces normes rejoignent assez bien les objectifs pointés par Jacquet. L'objectif du processus délibératif est d'arriver à des accords mutuellement acceptables qui légitiment la prise de décision politique (Bohman, 1998). Les deux concepts centraux de la délibération sont l'égalité et la rationalité. Ces concepts sont le témoin de nombreuses divergences dans les théories délibératives.

Les accords auxquels ces processus aboutissent seraient à la fois rationnels et équitables. En plus de cela, les individus amélioreraient leur compréhension des autres points de vue (Anderson & Hansen, 2007). Toutefois, le point de départ nécessite une certaine égalité des individus et la domination sociale de ces processus participatifs pourrait fausser la délibération. En effet, dans le cas où les intérêts et les valeurs d'un groupe social particulier jouent un rôle disproportionné dans les différents moments d'un système délibératif alors la délibération n'a plus de sens (Setälä, 2014).

Le principal reproche qui est attaché à la délibération est donc qu'elle ne peut pas garantir l'égalité des chances aux participant.es. Cet aspect rendrait ces processus antidémocratiques (Sanders, 1997). C'est également le postulat de Siu quand elle dit que le processus de délibération perpétue inévitablement les inégalités (Siu, 2017).

1.2 Minipublics

L'un des processus démocratiques, abordés par Smith se conçoit sous la forme de minipublic. Ce dispositif est certainement la plus courante des initiatives démocratiques qui incarnent la délibération citoyenne, mais c'est également une formule mise en place sous diverses formes. Les jurys citoyen.nes dans le domaine

de la justice relèvent notamment de cette spécificité, mais il existe toute une typologie qui reprend les formes de minipublics institués dans les sociétés contemporaines autour du monde.

Ces minipublics varient selon le nombre de participant.es, le nombre de rencontres, la méthode de sélection des individus, les activités, les résultats et la destination de la proposition (Elstub, 2014). Cette section va donc envisager les différents aspects théoriques propres à ce modèle de participation pour envisager les formes qui réfléchissent et permettent le mieux l'inclusion des participant.es.

Quand Smith envisage les minipublics, il cible les forums qui sont constitués de citoyen.nes sélectionné.es (presque) au hasard (Smith, 2009), mais pour reprendre les mots d'Elstub, le minipublic est le mécanisme principal qui institutionnalise la délibération. L'intérêt est que les participant.es non-partisan.es sont plus aptes à transformer leurs préférences en découvrant de nouveaux arguments, de nouvelles raisons (Elstub, 2014).

Jacquet définit les dispositifs délibératifs tirés au sort comme « des arènes où des citoyens, sélectionnés suite à un processus de tirage au sort, prennent part à une expérience de délibération publique. » (Jacquet, 2017). Ce chercheur rappelle que l'exemple le plus ancien est le jury citoyen.ne institué dans l'appareil judiciaire pour rendre justice. Mais plus récemment de nombreux minipublics ont été mis en place en dehors du cadre législatif pour délibérer sur différents sujets. Ceux-ci rentrent plus dans le contexte que nous avons décrit précédemment et tentent de répondre aux objectifs qui ont été mis en évidence.

Au-delà des objectifs démocratiques communs à toutes les innovations démocratiques, les minipublics prônent davantage l'idéal d'inclusion et de délibération. C'est pourquoi le tirage au sort est utilisé pour établir une certaine représentativité. Cependant, puisque l'obligation de participation n'est pas encore à l'heure du jour, des mécanismes d'autosélection viennent fausser la représentativité souhaitée lorsque la participation n'est pas contrôlée. En effet, certains groupes sociaux sont plus enclins à décliner les offres de participations. Les concepteurs utilisent alors des quotas pour corriger ces biais. En outre, ces forums ne doivent pas être constitués d'un nombre trop important de participant.es pour permettre une réelle délibération entre les individus.

1.3 Inclusivité

Smith définit quatre biens engendrés par les innovations démocratiques qu'il nomme « inclusiveness », « popular control », « considered judgement » et « transparency ». Dans le cadre de ce mémoire nous allons aborder le premier de ces biens, « inclusiveness » que nous traduirons par le terme d'inclusivité. L'inclusivité est plus précisément la façon dont l'égalité politique prend forme au sein de ces processus. Cette égalité doit se percevoir dans au moins deux aspects de la participation : la présence et la voix (Smith, 2009).

Dans la continuité de cette définition, Smith analyse l'inclusivité des minipublics et souligne encore ces deux aspects. D'abord, il souligne la nécessité de la sélection par tirage au sort corrigé. En effet, le tirage au sort serait la meilleure méthode pour assurer l'inclusivité au niveau des présences. Le processus démocratique pourra plus facilement se prétendre représentatif. De plus, pour qu'un groupe social défavorisé puisse se faire entendre, il faut qu'il soit suffisamment représenté au sein d'une assemblée. Si une personne défavorisée se retrouve seule dans un groupe de discussion, elle n'osera très probablement pas exprimer son point de vue et faire entendre ses intérêts (Smith, 2009).

Ensuite, il souligne le rôle et l'influence des facilitateur.rices dans la tenue des débats (Smith, 2009). Les facilitateur.rices joueraient un rôle conséquent dans la dynamique de groupe au sein d'un minipublic. Ils aideraient les personnes à exprimer leurs voix et rendraient le processus plus inclusif.

Dans le cadre de ce travail, nous concentrerons nos analyses sur le deuxième aspect de la participation pointé par Smith. Nous allons donc analyser la voix que les individus peuvent porter pour mesurer l'inclusivité.

Le concept d'inclusivité dans les processus délibératifs repose sur un principe d'égalité. Tel que le stipule Hooghe, la délibération doit mener à une société plus égalitaire, mais l'égalité constitue également un prérequis pour la mise en place d'une société délibérative (Hooghe, 1999). Cela implique que chaque participant.e ait la possibilité d'influencer les autres de manière plus ou moins similaire (Knight et Johnson, 1997).

Toutefois cette égalité est mise en cause par plusieurs auteur.es. Sanders explique cela en disant « Certain.es citoyen.nes sont meilleur.es que d'autres pour articuler leurs arguments dans des termes rationnels et raisonnables. » (Sanders, 1997). Par

ailleurs, Hooghe postule que l'accès aux procédures de délibération n'est pas distribué de manière égale dans la société. Des recherches empiriques ont d'ailleurs déjà prouvé que les groupes culturellement et socialement privilégiés ont plus de chance d'avoir une influence plus grande sur les processus délibératifs. Hooghe va même jusqu'à dire que les processus délibératifs peuvent renforcer ces inégalités (Hooghe, 1999).

« Tout le monde n'a pas le même droit à la parole en public, et prendre la parole dans une délibération publique, faire entendre sa voix est déjà une confirmation et une expression des rapports de force » (de Certeau 1968, cité par Hooghe, 1999, p.288). Certains individus ont donc plus de chances que d'autres d'être convaincants dans un groupe de travail.

Les femmes constituent un groupe social particulièrement illustratif de ce propos. Selon les recherches de Kathlene, les femmes interviennent moins dans les débats, leurs interventions sont plus courtes, et leurs premières interventions viennent en moyenne plus tard dans le débat (Kathlene, 1995). Il découle de ce fait que les femmes sont moins entendues que les hommes dans ce type de discussion.

En outre, le niveau d'étude peut aussi être un élément qui différencie les individus de manière significative dans les délibérations. En effet, la scolarité vise à apprendre à formuler ses pensées de manière cohérente et convaincante. Les personnes ayant un parcours scolaire plus long seront donc favorisées dans les processus délibératifs (Hooghe, 1999). Selon Bourdieu, pour être compris et entendu, il faut pouvoir formuler des phrases correctes. Le capital scolaire, l'âge et la maîtrise de la langue peuvent alors devenir des éléments explicatifs de l'influence des participants dans un panel citoyen (Bourdieu, 1982).

Pour Inglehart dans la *Révolution silencieuse*, les citoyen.nes s'affranchissent des élites culturelles grâce à l'élévation du niveau de formation général de la population et ce capital culturel devient un indicateur incontournable du comportement politique en termes de participation (Inglehart, 2016).

L'opinion des différent.es citoyen.nes mérite la même attention. Les processus d'innovations démocratiques cherchent à prendre en compte les différentes opinions qui émergent de la société. Cependant, les compétences verbales peuvent biaiser le crédit accordé à ces différents points de vue pour des raisons illégitimes.

Les règles de la délibération seraient formulées en faveur des hommes blancs de la classe moyenne. Les groupes défavorisés sont alors systématiquement moins

entendus même dans des situations de discours idéales selon Hooghe (Hooghe, 1999).

"Dans de nombreuses situations formelles ; les personnes blanches de la classe moyenne, plus instruites, agissent comme si elles avaient le droit de s'exprimer et que leurs paroles avaient une autorité, alors que celles des autres groupes se sentent souvent intimidées par les exigences de l'argumentation et la formalité et les règles de procédure parlementaire, de sorte qu'ils ne parlent pas (...)" (Young 1996, p.124).

La possibilité d'atténuer les biais d'inclusivité est donc en débat et ne fait pas l'unanimité chez les chercheurs en science politique. En effet, tel que nous venons de le voir, certains auteur.es sont plutôt sceptiques quant à la potentielle inclusivité des processus délibératifs. Alors que d'autres, tel que Smith et Siu pensent qu'une structure plus équitable des débats peut tendre vers une neutralisation des inégalités d'influence. Les inégalités de compétences et de statuts sont alors prises en compte dans la mise en place du processus. La sélection aléatoire des individus et la présence de modérateur.rices seraient des éléments clés de cette inclusion (Siu, 2017).

Chapitre 2 : Facteurs d'inégalités

Ce deuxième chapitre vient proposer une revue de littérature relative à différents facteurs causant potentiellement des inégalités. Cet état de l'art sera complété par une synthèse structurée selon les groupes sociaux. Il s'agit des caractéristiques individuelles qui sont révélées dans les théories existantes comme facteurs explicatifs des inégalités produites. Enfin, ce chapitre traitera également de la théorie de psychologie sociale et des dynamiques de groupe relatives aux facteurs d'inégalité possibles dans les délibérations.

2.1 Revue de littérature

Dans le domaine des sciences politiques, l'inégalité de la participation politique est largement admise. Les individus ne sont pas égaux en ce qui concerne la participation politique. L'intérêt pour la politique et donc la participation qui peut en découler sont directement corrélés aux niveaux d'instruction et d'éducation. Les personnes plus favorisées ont tendance à avoir un degré plus élevé d'éducation, elles auront tendance à participer davantage (Cohendet, 2004).

La société est profondément marquée par des inégalités sociales et certains groupes la dominent politiquement. La participation traditionnelle est imprégnée de ces inégalités. Il est alors aisé de s'imaginer que cette domination va se transposer au sein des initiatives démocratiques, et plus précisément au sein des minipublics. C'est d'ailleurs l'avis de Sanders. Les groupes dominants dans la société ont tendance à dominer également dans les petits groupes de travail (Sanders, 1997).

Mclaverty appuie ces propos en disant que les personnes avec un plus grand pouvoir seront capables de persuader les autres d'accepter leur propre point de vue. Les participant.e.s sont censé.e.s compter comme égaux.égales, mais l'égalité de pouvoir complète entre les participant.e.s n'est pas requise et est même difficilement pensable dans une société où les inégalités se creusent encore (Mclaverty, 2014).

Ces constats corroborent le cercle vicieux pointé par Macpherson. Ce cercle vicieux est induit dans la participation démocratique. Il faudrait plus de participation politique pour que la société soit plus égalitaire, mais il faut plus d'égalité pour

avoir plus de participation politique (Elstub, 2014). Elstub pense qu'il est possible de sortir de ce cercle vicieux en augmentant les mécanismes socialement inclusifs pour engager les personnes plus pauvres et désavantagées dans la société (Elstub, 2008 et 2014).

Au cours de ses travaux, Young établit une distinction entre les exclusions internes et les exclusions externes des processus délibératifs. D'une part, les exclusions externes arrivent très tôt dans le processus puisqu'il s'agit de la privation des droits de certains groupes à participer. En effet, certains groupes peuvent ne pas être autorisés à prendre part à la délibération (Young, 2002).

D'autre part, les exclusions internes se produisent lorsque les différentes argumentations ne sont pas considérées de manières égales. Certains points de vue et intérêts sont favorisés par les règles et les modes de fonctionnements classiques du processus délibératif. Cette exclusion interne se produit parce que la rationalité des arguments au sens d'Habermas est mise en avant. Cette exigence de rationalité favorise les personnes ayant une plus longue éducation et de meilleurs accès aux sources d'informations tandis qu'elle tend à exclure les autres (Young, 2002).

Siu montre empiriquement que certains styles de discours utilisés par les catégories dominantes peuvent diminuer la valeur des opinions des autres. Cette autrice formalise également la question du temps. Le temps est limité lors des délibérations. On pourrait donc croire que les personnes qui usent plus de temps de parole et qui s'expriment mieux dominent verbalement les discussions et persuadent davantage les autres membres du groupe. Toutefois, lors d'une étude empirique qui analyse plusieurs processus délibératifs aux États-Unis, Siu montre que les plus privilégiés ne dominent pas systématiquement les délibérations et que leurs opinions n'ont pas plus d'influence sur les autres membres du groupe. La chercheuse prouve aussi que les personnes qui parlent plus et plus longtemps ne sont pas plus influentes (Siu, 2017).

Même dans le cas où la délibération permet à des personnes ayant différents niveaux d'éducation de se côtoyer, un problème d'inclusion peut subsister. En effet, la parole et les compétences d'argumentation des personnes moins éduquées risquent d'être passées sous silence ou de se retrouver marginalisées dans le groupe. Ce phénomène peut être conscient ou inconscient (McClaverty, 2014). C'est également le postulat de Setälä et son équipe quand ils s'appuient sur des preuves empiriques issues de l'étude de délibérations citoyennes sur la force nucléaire pour

prouver que les inégalités sociales affectent la délibération même lorsque des efforts spéciaux sont mis en œuvre pour les neutraliser (Setälä et al., 2010).

2.2 Synthèse par groupes sociaux

2.2.1 *Le sexe*

Certains auteur.es comme Karpowitz, Mendelberg et Shaker ont montré que les femmes étaient moins susceptibles de parler et d'être considérées comme influentes que les hommes. Ils et elles vérifient notamment cet aspect dans des groupes où les femmes sont en situation de minorité numérique par rapport aux hommes (Karpowitz, Mendelberg et Shaker, 2012).

Ces auteur.es montrent trois phénomènes de genre dans les dynamiques délibératives. Premièrement, lorsque les femmes sont numériquement moins représentées, elles vont moins intervenir et donc avoir une influence moins grande dans la délibération. L'inverse n'est pas vrai pour les hommes en situation d'infériorité numérique. Deuxièmement, les discussions autour des thématiques considérées comme politiques ont tendance à accroître l'écart entre les hommes et les femmes, car les femmes sont généralement considérées comme moins compétentes. Et troisièmement, il y a des normes d'interaction qui varient selon le genre. Les hommes et les femmes sont sociabilisés dans des cultures de genre d'interactions différentes (Karpowitz, Mendelberg et Shaker, 2012).

Ces propos peuvent être appuyés par l'article de Fraser quand elle dit que les hommes ont tendance à interrompre les femmes quand elles prennent la parole. Ils ont tendance à parler plus souvent, plus longtemps, et même à ignorer les femmes dans les délibérations (Fraser, 1990). La théorie des rôles des genres postule que les personnes assignées comme femmes sont plus susceptibles de s'exprimer librement dans des contextes où elles prédominent. Par contre, le domaine de la politique est un milieu perçu comme plus masculin. La gent masculine est perçue par les hommes et par les femmes comme plus compétente que la gent féminine, indépendamment de leurs connaissances réelles. Les hommes jouissent donc d'un meilleur statut au sein des discussions (Mendez et Osborn, 2010).

Hansen, Huckfeldt et Spargue confirment l'hypothèse selon laquelle les femmes seraient moins enclines à parler de politique et à tenter de persuader les autres

(Mendelberg et al., 2014). Les femmes, de manière générale, sont moins susceptibles de prendre la parole en public (Fox et Lawless, 2010). Lorsque les femmes parlent au sein d'un groupe mixte, elles peuvent se sentir moins à l'aise ou moins capables d'exprimer leurs avis. Les décisions seront donc moins en phase avec leurs priorités. Plus les hommes sont nombreux dans la proportion de groupe, plus cet aspect se vérifie (Mendelberg et al., 2014).

Beaucoup d'études empiriques soulignent l'importance des normes spécifiques au sexe. Les groupes composés en majorité d'hommes montrent plus d'interactions qui se caractérisent par l'affirmation individuelle, la concurrence et la domination. À l'inverse, les groupes composés majoritairement de femmes ont tendance à exprimer la coopération, l'intimité, l'inclusion de tous (Mendelberg et al., 2014).

D'autres études sur le sexe menées dans les jurys ont montré que les hommes participent davantage que les femmes. Ils font plus souvent référence à des faits, mais ils les contestent aussi d'avantage. Ils sont également plus susceptibles à discuter de questions d'organisation (Siu, 2017).

De leur côté, les femmes sont significativement plus intéressées par les sujets qui les concernent directement et proches de leurs expériences personnelles (Campbell et Winters, 2008).

2.2.2 L'origine

De nombreuses études américaines relatives aux processus délibératifs relèvent la discrimination des personnes non blanches par rapport aux personnes blanches. Les arguments des personnes noires sont particulièrement ignorés au même titre que ceux des femmes (Sanders, 1997). Young a d'ailleurs observé la domination exercée par les blancs de classe moyenne et les universitaires dans des discussions sur les soins de santé (Young, 2002).

Les études empiriques sont très souvent issues de la société américaine. Cette société présente un clivage important entre les personnes blanches et les personnes racisées. Cependant cette particularité peut se retrouver différemment dans nos sociétés européennes. Himmelroos par exemple ne souligne pas ce genre de facteurs de discrimination (Himmelroos, 2017).

2.2.3 L'âge

Nous pourrions croire instinctivement que les personnes plus avancées en âge, ont tendance à prendre plus la parole et à convaincre davantage. Sui amène des éléments empiriques qui vont dans ce sens dans ses analyses sur les jurys citoyens. Elle observe des différences significatives entre les personnes de plus et de moins de 50 ans, mais uniquement sur certaines thématiques comme les soins de santé et l'éducation. Les personnes plus âgées avaient tendance à parler plus souvent et à prendre plus de temps de parole.

Pourtant Himmelroos, quand il compare quatre forums de discussion citoyenne, observe que les jeunes ont plus tendance à générer des arguments de haute qualité. Ils montrent plus de volonté à considérer les autres points de vue et arguments. Ils sont également plus cohérents dans leur attitude (Himmelroos, 2017).

2.2.4 L'éducation

Pour Hooghe l'éducation formelle vise à apprendre aux élèves à formuler leurs opinions et leurs émotions de manière cohérente et convaincante. Cette expérience scolaire devrait donc naturellement donner plus de chances aux citoyens ayant un plus long parcours scolaire d'influencer les panels citoyens et les autres expériences délibératives (Hooghe, 1999).

Dans les études sur les jurys, il a été montré que les personnes ayant une profession de plus haut niveau et un revenu plus élevé participent plus que les autres aux délibérations (Siu, 2017). Ces études montrent également que les personnes plus instruites discutent plus souvent des questions juridiques et factuelles (Siu, 2017). Les recherches d'Himmelroos montrent aussi que les personnes avec moins d'éducation ont moins d'influence sur le processus délibératif (Himmelroos, 2017).

2.3 Psychologie sociale et les dynamiques de groupe

Certaines théories des dynamiques de groupe peuvent contredire ou nuancer les principes d'idéal délibératif. Certains rapports de force et phénomènes de

domination peuvent se créer et perturber l'inclusivité des participant.es au panel citoyen. Selon Mansbridge et al. (2010), Young (2002), Fraser (1990), et Sanders (1997) la délibération avantage clairement certains acteur.rices par rapport à d'autres. Les personnes déjà marginalisées et sous-représentées dans les institutions formelles telles que les femmes, les personnes en situation de pauvreté, et les minorités raciales peuvent alors subir les dynamiques de groupe plus sévèrement.

La psychologie sociale est donc une discipline qui peut compléter ces propos en mettant en évidence quelques facteurs inégalitaires qui se rapportent à la délibération. Mutz montre dans ses études de 2006 que certaines personnes ne se sentent pas à l'aise quand elles sont dans des situations de désaccord politique. Certaines personnes ne sont pas capables d'entendre un point de vue contradictoire quand elles parlent de politique dans les situations quotidiennes. Mutz démontre également que les personnes régulièrement confrontées à des désaccords politiques sont moins enclines à participer en politique (Setälä, 2014).

Ces études confirment celles de Morrel qui avancent que la participation à des forums politiques peut diminuer l'efficacité politique des individus (Morrel, 2005). Il y a donc une tension entre les objectifs de base à la participation et la démocratie délibérative.

Sunstein (2002 et 2007) souligne deux effets négatifs qui ressortent des phénomènes de discussions de groupes. Tout d'abord la polarisation du groupe, comme mécanisme de psychologie sociale. Ce phénomène observe le renforcement des attitudes et des opinions prévalentes lorsque les individus se rencontrent au sein d'un groupe. Les discussions sont basées sur un nombre d'arguments limités qui n'encouragent pas la réflexion.

Ensuite, il y a la spirale du silence qui imprègne certains comportements sociaux. Les personnes ayant peur de l'isolement social peuvent être conduites à garder le silence et à taire leur propre point de vue politique quand il est impopulaire. Ces personnes gardent donc le silence ou ne disent pas ce qu'elles pensent. Ces deux mécanismes de psychologie sociale peuvent entraîner des erreurs cognitives puisque les idées alternatives ne sont pas exprimées. Ils peuvent donc fausser les résultats de la délibération dans les contextes de délibération où la place pour l'hétérogénéité n'est pas explicite (Setälä, 2014).

Plusieurs concepts de psychologie sociale ciblés par Moskovic dans son mémoire sur l'égalité politique à l'épreuve des inégalités sociales semblent pertinents à

soulever pour confronter la pratique des expériences délibératives telles que le panel sur l'enseignement (Moskovic, 2013).

2.3.1 La coopération intergroupe

À mesure que le nombre d'interactions entre des groupes numériquement équivalents en termes d'individus augmente, les conflits diminuent. Au contraire, si un groupe se retrouve minorisé numériquement, l'identité commune de ce groupe aura tendance à se renforcer lorsque les interactions augmentent.

2.3.2 La polarisation du groupe

Ce phénomène a déjà abordé précédemment à travers les effets négatifs des discussions pointées par Sunstein. Il désigne la tendance à renforcer l'opinion majoritaire en cas de délibération et à prendre des décisions extrêmes. Les individus cherchent à se présenter sous un jour favorable et il en résulte un effet de comparaison sociale. L'opinion majoritaire a dès lors plus de poids que l'opinion rationnelle. Les préférences réelles des individus sont influencées par la pression sociale.

2.3.3 La théorie de la minorité

Les arguments déjà fréquemment entendus ont plus de poids sur la délibération et les résultats alors que les nouveaux arguments sont souvent moins considérés. Les personnes qui maîtrisent bien les arguments connus et habituellement mobilisés seront plus facilement considérées.

2.3.4 La théorie du capital scolaire

Les personnes plus éduquées auraient tendance à privilégier l'intérêt général et accepter davantage les opinions divergentes. Elles ont une meilleure capacité de réflexion, elles sont donc plus empathiques et plus compétentes pour délibérer.

De plus, les personnes qui parlent le plus influencent davantage les délibérations.

2.4 Conclusion

Pour conclure ce deuxième chapitre, nous pouvons d'abord revenir sur la synthèse des groupes sociaux. Certains groupes sociaux sont généralement moins inclus dans les processus délibératifs. Bien qu'ils soient physiquement représentés, ces groupes pourraient avoir moins d'influence sur la délibération.

Himmerloos montre par exemple en 2017 que les femmes et les personnes avec une plus faible éducation ont moins d'influence dans les processus délibératifs (Himmerloos, 2017). Le sexe et le niveau d'éducation sont donc les deux facteurs les plus discriminants aux yeux de cette littérature européenne.

L'origine est un facteur supplémentaire à prendre en compte dans les contextes américains qui sera également pris en compte dans cette étude empirique.

Ensuite, les éléments de la psychologie sociale amènent un éclairage sur des phénomènes de groupe moins visibles. Ces phénomènes peuvent accentuer la domination de certains groupes sociaux déjà plus avantagés ou, au contraire, diminuer cette domination d'influence.

Chapitre 3 : Facteurs d'inclusivité

Dans cette partie nous allons revenir sur les différentes méthodes mises en place pour faciliter l'inclusivité au sein des processus délibératifs et qui sont souvent pensées dans le cadre des minipublics. Nous allons donc envisager le tirage au sort dans un premier temps. Ensuite, nous aborderons l'utilité des facilitateur.rices avant de nous pencher sur la communication sous l'angle de la rationalité, des règles de décisions et de l'orientation vers le bien commun.

3.1 Le tirage au sort

Le tirage au sort est un mécanisme de sélection qui permet à chaque individu d'avoir une chance égale d'être appelée à participer aux délibérations ou aux prises de décisions. Pour Mclavety, il faut s'assurer que tous les intérêts affectés par une décision soient représentés. Tous les groupes sociaux doivent alors pouvoir participer à la délibération grâce au tirage au sort. Celui-ci doit en plus être contrôlé par stratification (Mclaverty, 2014).

Le tirage au sort corrigé par stratification sociale est donc la première méthode pour rendre les minipublics inclusifs et pluralistes. En effet, c'est déjà le mode de sélection récurrent pour les minipublics, et ils sont souvent soumis à un contrôle de stratification après le tirage au sort pour assurer la représentation de différents groupes sociaux de la société. Cette particularité apparaît comme essentielle pour réduire les effets d'autosélection¹ mis en lumière par Jaquet.

Les auteur.es qui s'intéressent à la psychologie sociale sont d'accord pour dire que le contexte de minipublic aide à réduire les erreurs cognitives. Les groupes font moins souvent face au phénomène de polarisation probablement grâce à l'inclusion des différents points de vue. Mais l'utilisation d'un.e modérateur.rice peut aussi encourager les échanges d'arguments et la considération des propos marginalisés. De plus, les modérateur.rices peuvent aider les individus à sortir de la spirale du silence pointé par Sunstein en 2007 (Setälä, 2014).

¹ Les effets d'autosélection sont des phénomènes psychosociaux observés par Jaquet dans sa thèse sur les mécanismes de non-participation en politique en 2017. Par exemple, certains individus ne s'estiment pas suffisamment compétents pour participer et choisissent donc eux-mêmes de refuser l'invitation.

3.2 Facilitateur.rices

Par ailleurs, tous les minipublics désignent des facilitateur.rices pour s'assurer que la discussion ne soit pas dominée par quelques-uns. Les facilitateur.rices dans un petit groupe de discussion peuvent aider à réduire certains mécanismes délibératifs. Ils et elles ont pour rôle d'assurer une parole équitable, ils et elles assurent aussi les règles de la délibération pour tous les participant.es durant tout le processus (Elstub, 2014). L'idée serait d'augmenter la place des moins avantagés au-delà de l'objectif de l'égalité substantielle qui était fixé au départ dans l'idéal délibératif (McClaverty, 2014). Cet aspect suscite quelques critiques. Pour certain.es, la présence de modérateur.rices peut se transformer en manipulation et de cette manière changer le point de vue initial des participant.es. Toutefois, cette critique ne se vérifie pas dans la réalité de terrain (Elstub, 2014).

Cette modalité est empiriquement vérifiée par les délibérations qui ont été étudiées. La présence de modérateur.rices lorsqu'ils ont été formés explicitement pour solliciter les opinions de tous les membres du groupe encourage la participation effective des individus et favorise le maintien d'un dialogue courtois et de non-confrontation. De cette manière les discussions peuvent aller dans le sens de la recherche d'une compréhension mutuelle (Siu, 2017).

Trénel s'est penché sur les effets de la facilitation dans la délibération. La facilitation est ici vue comme un moyen d'augmenter l'inclusion dans les processus délibératifs et permettre d'encourager la participation des groupes désavantagés. L'auteur commence par différencier deux types de facilitation. Le premier type est la facilitation de base, dans laquelle les modérateur.rices ont pour tâche de garder les participant.es concentré.es sur le minutage et d'assurer les règles de civilité de base. Le deuxième type est la facilitation avancée. Elle est appliquée par des professionnel.les pour assurer une participation équilibrée, créer un climat de respect, mais aussi pour stimuler, clarifier et résumer les discussions (Pyser et Figallo, 2004). Les résultats des recherches de Trénel présentent le premier type de facilitation comme moins couteux, mais inefficace pour inclure les participant.es, alors que le deuxième type permet de réduire l'exclusion de certains groupes tels que les femmes et les personnes non-blanches (Trénel, 2009).

3.3 Communication : Rationalité, orientation vers le bien commun et règles de décision

Les premières théories sur la délibération cherchaient à privilégier les discours identifiés comme rationnels. Ces discours sont décrits comme ceux qui légitiment les arguments orientés vers le bien commun (Karpowitz et al., 2009). Les arguments qui se réfèrent uniquement aux intérêts propres étaient donc généralement prohibés dans les discussions délibératives parce qu'ils ne visent pas le bien commun.

Dans ce même élan, les théoricien.nes de la délibération se sont accordé.es au départ pour dire que la règle du consensus pour prendre une décision était plus avantageuse que la règle de la majorité communément admise en démocratie. De cette manière, les parties prenantes doivent trouver une solution ou une réponse commune et de ce fait ils et elles auraient tendance à écouter l'ensemble des points de vue. C'est également le point de vue de Karowitz, Mendelberg et Shaker qui disent que la règle de l'unanimité peut créer des normes de groupes qui améliorent le consensus et l'inclusion. Pour elles.eux, cette règle peut aussi augmenter la coopération d'un groupe. Toutefois, leurs observations ne se concentrent que sur les dynamiques de genre et non sur les autres minorités sociales (Karpowitz, Mendelberg et Shaker, 2012).

En d'autres mots, les règles institutionnelles qui régissent la prise de décision peuvent jouer sur l'inclusion de la parole des membres du groupe. Lorsque les décisions sont prises à l'unanimité, les minorités sont prétendument protégées. À l'inverse, les dominations sont plus souvent observables lorsque les décisions sont prises sous la règle de la majorité (Mendelberg et al., 2013). Toutefois, ces aspects peuvent être confrontés à des critiques dans les théories de la délibération, car ils ont été accusés de perpétuer le problème d'inclusion au lieu de le résoudre. En effet, les critères de raison tendent bien souvent à accentuer l'exclusion des parties prenantes déjà défavorisées (Karpowitz et al., 2009).

En outre, plusieurs auteur.es semblent d'avis qu'il est essentiel de reconnaître les modes de communication non cognitifs pour prétendre à un dispositif inclusif. Il y a des formes de communication, telles que le témoignage, la communication figurative et émotionnelle qui peuvent apporter des éléments nouveaux et contribuer au débat si elles ne sont pas exclues dès le départ (Young, 2002). Cependant, Hooghe ne pense pas qu'il suffit de prendre en compte ces modes de

communication pour éviter la domination des arguments par les personnes déjà avantagées (Hooghe, 1999). Fraser et Mansbridge et al. ajoutent que l'articulation de l'intérêt personnel peut devenir acceptable lorsqu'il informe sur la position des personnes désavantagées (Fraser, 1999, et Mansbridge et al., 2010).

En ce qui concerne les règles de décision, la règle du consensus peut réduire au silence certains points de vue et plus particulièrement les intérêts des personnes déjà marginalisées (Young, 2002). Pour tenter de réduire ce problème, certains auteur.es parlent d'une appréciation du désaccord productif. Ces désaccords encouragent les participant.es à chercher les différences de points de vue pour les négocier ou bien les soumettre à un vote selon la règle de la majorité (Dryzek, 2002).

3.4 Conclusion

Le tirage au sort, la présence et le travail des facilitateur.rices ainsi que les règles de communication et de décisions sont autant de facteurs qui sont identifiés comme pouvant faciliter l'inclusion des participant.es. Ce sont des modalités mises en place dans les minipublics à cet effet.

Par ailleurs, ces facteurs seront en interaction avec les dynamiques de groupe appréhendées lors du chapitre précédent. Les facilitateur.rices formé.es à la répartition de la parole et sensibilisé.es à l'inclusion des différents points de vue vont jouer un rôle essentiel dans ce panel et c'est principalement leur rôle qui va être évalué au long des prochaines analyses.

Chapitre 4 : Design de recherche

Pour formuler le design de cette recherche, nous allons d'abord présenter les deux hypothèses de recherche, ensuite nous allons nous pencher sur la méthodologie de recherche avant de présenter plus en détail l'objet d'étude.

4.1 Hypothèse 1

La première hypothèse de recherche postule que les caractéristiques individuelles peuvent expliquer les rapports de force qui se jouent dans la délibération. Une préoccupation largement répandue parmi les théoricien.nes de la démocratie telle que Phillips en 1991 et Sartori en 1987 est que l'extension des possibilités de participation des citoyen.nes au processus politique ne fera que renforcer et amplifier les différences existantes de pouvoir et d'influence au sein de la société. Dans la pratique, l'inclusion ne pourra donc pas être réalisée (Smith, 2009), car les inégalités présentes dans la société vont se rejouer dans les panels citoyens.

Certain.es intellectuel.les s'arrêtent à l'idée que l'égalité effective de compréhension des enjeux est presque impossible à mettre en place. Les informations, la maîtrise des processus et la capacité d'influence sont forcément inégalement réparties entre les acteur.rices et entre les citoyen.nes (Simon et Piccoli, 2018).

À la suite de ces critiques, un tournant majeur dans les théories de délibération a eu lieu et des mécanismes d'inclusivité ont commencé à être mis en place. Nous allons donc tester cette hypothèse dans un contexte de minipublic pensé pour inclure tous les publics. Concrètement dans la suite de ce mémoire, nous allons chercher à voir si les personnes ayant les caractéristiques reconnues comme dominantes en participation politique sont plus influentes que les autres. Les personnes ayant une plus longue éducation scolaire, de sexe masculin, d'origine belge et d'âge moyens supérieurs sont susceptibles d'être plus influentes que les autres panélistes².

² Le terme « panéliste » est utilisé dans ce mémoire pour désigner les citoyen.nes ayant participé au panel citoyen.

4.2 Hypothèse 2

La deuxième hypothèse de ce mémoire postule qu'il y a des facteurs d'inclusivité et des facteurs d'inégalité qui s'entrecroisent et influencent l'inclusivité des panélistes. L'objectif explicite des minipublics est clairement d'augmenter le degré de démocratie notamment en la rendant plus inclusive. Plusieurs études montrent que des forums de discussion bien conçus peuvent réduire les inégalités habituellement présentes en participation politique (Karpowitz et al., 2009).

Pour ce faire les concepteur.rices du panel citoyen, dans le cadre de ce mémoire, ont cherché à recruter les participant.es de manière inclusive. Ils et elles ont également fait le choix de modérer les discussions par la présence de facilitateur.rices et les règles de communication sont plus inclusives que dans les premières théories de la délibération. En outre, les dynamiques de groupe spécifiques à la composition d'un groupe hétérogène peuvent également jouer sur l'influence des différent.es panélistes. Les caractéristiques socioéconomiques vont donc être mises en relation avec ces dynamiques, mais également avec les modalités d'organisation du panel pour comprendre au mieux la construction des discours et l'avis du panel citoyen.

4.2 Méthodologie :

Ce travail se construit sur une méthode principalement inductive puisque les analyses cherchent à mieux comprendre la réalité à partir des interactions entre les participant.es. L'objectif sera de rapprocher cette réalité de certains concepts théoriques et de produire de nouvelles observations et connaissances. Le processus de recherche est quant à lui itératif. Le cadre théorique, les hypothèses, le plan de recherche, la question de recherche et la méthodologie ont été révisés lors de la recherche. De nouvelles informations ont en effet provoqué des ajustements et des changements de direction.

Pour répondre à la question de départ, il faut mesurer l'inclusivité du panel pour pouvoir tester empiriquement les deux hypothèses. L'analyse des discussions est élaborée à partir de retranscriptions écrites de ces discussions. Nous avons

également eu accès aux données sociodémographiques des individus pour interpréter les analyses selon les théories. Cette recherche est mixte, elle est en partie qualitative et en partie quantitative. L'unité d'analyse a d'ailleurs changé à différents moments du mémoire pour vérifier nos hypothèses selon plusieurs angles différents. La recherche se centre sur l'étude d'un processus délibératif de l'intérieur. Plus précisément, elle se base sur l'analyse de discours de la délibération d'un panel citoyen sur l'enseignement.

Deux méthodes principales ont été utilisées pour exploiter les données sociodémographiques et leur donner du sens. Premièrement, une étude quantitative du temps de parole a été mise en place. Le nombre de prises de parole, le nombre de mots utilisés et le temps de parole de chaque participant.e ont été mesurés avant d'être mis en rapport avec les données sociodémographiques. De cette manière nous pouvons observer si les catégories de personnes généralement considérées comme dominantes dans la société ont un temps de parole plus grand. Les données sociodémographiques qui ont été traitées sont le sexe, l'âge, l'origine, le niveau de formation et le type de profession. Sanders souligne certaines études empiriques qui ont été menées sur des jurys citoyens et autres petits groupes aux États-Unis. Ces études indiquent que les personnes qui s'expriment le plus sont considérées comme plus persuasives. Les personnes qui prennent le plus la parole ont donc plus de chances de faire prévaloir leurs opinions (Sanders, 1997).

Deuxièmement, nous observons s'il y a des effets des mêmes données sociodémographiques à travers une analyse qualitative du discours des participant.es. Une analyse qualitative du discours prend place dans le chapitre 6 pour observer cela. Cette analyse est aussi l'occasion de questionner les rapports de forces qui peuvent s'exercer à travers les autres facteurs d'inclusivité et d'inégalité qui ont été identifiés dans les chapitres précédents à partir des théories sur la délibération et des théories de psychologie sociale.

Concrètement, cette analyse s'est faite en plusieurs étapes. La première étape est le triage des discours à l'aide d'un fichier Excel. Ce fichier va permettre de répertorier les différentes prises de paroles pertinentes de manière thématique. Ce premier tri permet de constituer la base de travail pour la deuxième étape. Celle-ci consiste en une analyse de la construction des idées communes du panel citoyen. Elle vise à comprendre le cheminement et la construction de chaque idée qui se retrouve dans le rapport final du panel citoyen.ne. Celui-ci présente 10 chantiers thématiques qui constituent les recommandations officielles du panel citoyen.nes de 2016 sur l'enseignement. Et pour finir, cette analyse va se concrétiser en une troisième étape

qui sera l'analyse de la construction des revendications sous le prisme des concepts théoriques développés dans la première partie de ce mémoire.

4.3 Objet d'étude

Pour répondre à la question de recherche de ce mémoire, les hypothèses vont donc être testées empiriquement dans une expérience de minipublic. C'est le panel citoyen.ne sur l'enseignement en Wallonie qui constitue l'objet d'étude. Un groupe de citoyen.nes ordinaires se sont réunis pendant trois weekends de mars et avril 2016. Le panel de citoyen.nes était qualifié de conférence de consensus. Les participant.es étaient appelé.es à délibérer sur les enjeux essentiels pour l'enseignement d'ici 2030. Ils et elles devaient se mettre d'accord sur des recommandations concrètes à transmettre aux pouvoirs publics.

C'est dans le cadre du « Pacte pour un enseignement d'excellence » que la ministre de l'Enseignement de la Communauté française a demandé la constitution de ce panel à la fondation Roi Baudouin. La diversité de la société francophone de Belgique a été reflétée dans les 24 participant.es sélectionné.es pour mettre en lumière les défis qui se poseront pour l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles l'horizon de 2030.

Les autorités publiques avaient pour objectif de prendre connaissance de l'opinion éclairée des citoyen.nes sur la question de l'enseignement. L'enseignement fait l'objet de nombreuses controverses et peut susciter des divergences de point de vue. Bien que le panel ne fût pas exactement représentatif de la société belge francophone, il importait toutefois de le rendre le plus diversifié possible.

4.3.1 Recrutement

Une entreprise de recrutement a d'abord essayé de recruter des participant.es intéressé.es par le projet via les médias sociaux, des organismes relais et la technique du « bouche à oreille ». Dans un second temps, 84 ménages de Wallonie et de Bruxelles ont été tirés au sort pour recevoir une lettre d'invitation.

Ce recrutement visait à constituer un panel diversifié sociodémographiquement, mais aussi diversifié du point de vue des opinions et des parcours de vie. Parmi les personnes ayant répondu positivement aux invitations, une deuxième sélection a été effectuée par la fondation Roi Baudouin encore une fois pour assurer une réelle diversité d'âge, de genre, de milieu de vie, d'origine, de formation et de profession. 24 participant.es et 6 suppléant.es ont finalement été retenus.

Cette méthode de recrutement est importante à souligner pour la thématique que ce mémoire aborde. Il n'y aurait en effet pas de sens à mesurer l'inclusivité dans un groupe homogène. Le tirage au sort porte également son intérêt, car si tous les participant.es se portent volontaires en répondant à un appel à candidatures, le processus d'autosélection aurait tendance à exclure les personnes généralement politiquement désavantagées. Cela pourrait biaiser la recherche sur l'inclusivité de ceux-ci et celles-ci.

4.3.2 Organisation :

Pour atteindre les objectifs fixés, une équipe de pilotage avait la charge de la gestion du projet. Celle-ci s'occupait des aspects pratiques de l'organisation. Par ailleurs, des rapporteur.rices étaient présent.es pour soutenir les participant.es dans la rédaction du rapport et des observateur.rices étaient chargé.es d'évaluer la méthode et le processus en lui-même.

Et pour finir, trois facilitateur.rices étaient présent.es pour modérer les discussions. Au sens de Trénel, ces facilitateur.rices peuvent être rapproché.es de la facilitation avancée. Ceux-ci et celles-ci ont en effet été formé.es dans le but d'effectuer cette tâche et ils et elles avaient déjà de l'expérience en la matière avant de débiter ce minipublic. Les facilitateur.rices avaient pour tâche très concrètement d'aider les participant.es à comprendre les thématiques abordées, mais aussi d'adapter le rythme de travail à chacun.e et de permettre à chacun.e de s'exprimer pour faire avancer les discussions.

Pour rendre compte de cette expérience de minipublic, des enregistrements audios ont été récoltés et retranscrits. Ces retranscriptions et ces audios constituent les données d'analyse de base qui permettent de répondre à la question de recherche. Les données sociodémographiques se retrouvent dans l'annexe 7 de ce document. Pour des raisons déontologiques, les participant.es seront nommés par des codes pour garantir leur anonymat.

Chapitre 5 : Analyse statistique

Pour analyser les variables de cette étude, ce chapitre présentera tout d'abord un tableau de répartition du temps de parole entre les différentes catégories de parties prenantes. Il y a d'abord les facilitateur.rices, ensuite les panélistes selon le sexe et pour finir les intervenant.es. Par après, le point 5.2 présente un tableau de corrélations réalisé à l'aide du programme PSPP. Ensuite, les données seront traitées par une analyse en composantes principales avant que chaque variable soit soumise aux tests du Khi carré.

5.1 Répartition du temps de parole

Le premier tableau nous apprend que ce sont les panélistes en tant que groupe d'individus qui parlent le plus. En effet, ils.elles prononcent 54,59 % des mots lors du premier weekend. Ils.elles prononcent 51,81% des mots du deuxième weekend et 45% des mots lors du troisième weekend.

Dans ce tableau nous observons également que les facilitateur.rice.s participent beaucoup lors du premier weekend, ils.elles prononcent 37,47% des mots. Cette participation diminue lors du deuxième weekend jusqu'à 21,39%, mais remonte particulièrement au troisième weekend pour arriver à 31%.

Les intervenant.e.s extérieur.e.s vont, quant à eux, respectivement participer à hauteurs de 7,94%, 25,79% et 17% pour le premier, deuxième et troisième weekend.

Si nous observons le total des weekends, les facilitateu.rice.s ont parlé 31% avec une prise de parole de 35%. Tandis que les panélistes se sont exprimé.e.s à hauteur de 52% du temps d'échange et ils.elles ont pris la parole à 58% du temps. Et enfin, les intervenant.e.s ont participé à 17% et ils.elles ont pris la parole à 7% .

Par ailleurs, nous pouvons déjà observer que la participation des panélistes est équilibrée entre les sexes. Les prises de parole tombent tout pile à 50% et le temps de parole est même légèrement supérieur pour les femmes avec un taux de 52%.

Tableau 1. Répartition du temps de parole

	We1			We 2			We 3			Total		
	Total Mots	Total prises de parole	Moyenne de mots par prises de parole	Total Mots	Total prises de parole	Moyenne de mots par prises de parole	Total Mots	Total prises de parole	Moyenne de mots par prises de parole	Mots	Prise de parole	Moyenne de mots par prises de parole
Facilitateur .rices	49179	2106	23,35	36103	1093	33,03	30823	734	41,99	116105	3933	29,52
Pourcentage de catégorie	37,47%	45,49%	/	21,3%	22,5%	/	45%	42%	/	31%	35%	/
Femmes	39442	1363	28,94	45112	1514	29,80	15081	427	35,32	99635	3304	30,16
Pourcentage (H-F)	55,06%	56,65%	/	50,6%	47,15%	/	49%	46%	/	52%	50%	/
Hommes	32195	1043	30,87	44029	1697	25,95	15612	503	31,04	91836	3243	28,32
Pourcentage (H-F)	44,94%	43,35%	/	49,39%	52,84%	/	50,87%	54,09%	/	48%	50%	/
Total H-F	71637	2406	29,77	89141	3211	27,76	30693	930	33	191471	6547	29,25
Pourcentage de catégorie	54,59%	51,97	/	52,81%	66,08%	/	45%	53%	/	52%	58%	/

Total Intervenants	10422	118	88,32	43539	555	78,45	7355	77	95,52	61316	750	81,75
Pourcentage de catégorie	7,94%	2,55%	/	25,79%	11,42%	/	11%	4%	/	17%	7%	/
Total	131 238	4630	28,35	168783	4859	34,74	68871	1741	39,56	368892	11230	32,85

5. 2 Tableau des corrélations

Avant d'entamer cette section, présentons le programme qui a été utilisé pour traiter les données statistiques. Le programme PSPP est un logiciel statistique, en libre accès et gratuit qui permet la réalisation de différents tests d'hypothèses. Dans le cadre de ce mémoire, ce logiciel est utilisé pour réaliser un test de corrélation ainsi qu'une analyse en composantes principales.

Tableau 2 : Tableau des corrélations

Corrélations		Sexe	Âge	Profession Scolaire	Niveau de diplôme	Origines	Mots	Prises de parole	Moyenne
Sexe	Coefficient de Pearson Sig. (bivariée) N	1,00 24	,216 ,321 23	,333 ,111 24	-,123 ,568 24	-,234 ,270 24	-,145 ,500 24	-,033 ,879 24	-,344 ,100 24
Age	Coefficient de Pearson Sig. (bivariée) N	,216 ,321 23	1,000 23	-,239 ,272 23	-,262 ,228 23	-,315 ,143 23	-,166 ,450 23	-,137 ,532 23	-,161 ,464 23
Profession scolaire	Coefficient de Pearson Sig. (bivariée) N	,333 ,111 24	-,239 ,272 23	1,000 24	,266 ,210 24	-,211 ,322 24	,264 ,212 24	,224 ,292 24	,038 ,860 24
Niveau de diplôme	Coefficient de Pearson Sig. (bivariée) N	-,123 ,568 24	-,262 ,228 23	,266 ,210 24	1,000 24	-,140 ,515 24	,287 ,174 24	-,047 ,829 24	,439 ,032 24
Origines	Coefficient de Pearson Sig. (bivariée) N	-,234 ,270 24	-,315 ,143 23	-,211 ,322 24	-,140 ,515 24	1,000 24	-,175 ,413 24	-,067 ,755 24	,017 ,938 24
Mots	Coefficient de Pearson Sig. (bivariée) N	-,145 ,500 24	-,166 ,450 23	,264 ,212 24	,287 ,174 24	-,175 ,413 24	1,000 24	,856 ,000 24	,202 ,343 24
Prises de parole	Coefficient de Pearson Sig. (bivariée) N	-,033 ,879 24	-,137 ,532 23	,224 ,292 24	-,047 ,829 24	-,067 ,755 24	,856 ,000 24	1,000 24	-,222 ,297 24
Moyenne	Coefficient de Pearson	-,344 ,100 24	-,161 ,464 23	038 ,860 24	,439 ,032 24	,017 ,938 24	,202 ,343 24	-,222 ,297 24	1,000 24

	Sig. (bivariée) N
--	-------------------------

Pour entamer l'analyse de ce tableau, il convient de signaler que les résultats de ces analyses sont à prendre avec beaucoup de précautions à la vue du nombre de participant.es et de l'hétérogénéité du groupe.

Dans ce tableau, on observe qu'il y a peu de corrélation entre les variables. Les corrélations négatives ou positives s'expliquent par le codage. Par exemple, les femmes sont codées en 0 et les hommes en 1. Cela explique pourquoi les variables de mots, prises de paroles et moyennes sont corrélées négativement. Nous observons concrètement que les femmes parlent légèrement plus.

De même pour les origines, les Belges d'origine sont codés en 0, les européens d'origine sont codés en 1 et les personnes ayant une origine hors Europe sont codées en 2. Cela explique pourquoi les corrélations liées à l'origine sont négatives.

La variable du sexe et celle du niveau de diplôme expliquent plus fortement la moyenne de prise de parole que les autres variables avec les chiffres de -344 et 439. Les personnes ayant une profession liée à la scolarité, représentées par la variable profession scolaire, explique davantage la variable du nombre de mots et de prises de parole (264 et 224). Le niveau de diplôme importe également pour le nombre de mots (287). L'âge et le sexe sont des variables qui importent trop légèrement pour être réellement prises en compte dans nos analyses.

5.3 Analyse en composantes principales

L'analyse en composantes principales (ACP) est une analyse statistique descriptive multivariée que l'on peut appliquer à un ensemble de variables initiales pour réduire ce nombre de variables en quelques facteurs ou composantes et ainsi former de nouvelles variables. Cette analyse synthétise les données issues d'un croisement entre plusieurs variables numériques. Elle vise à transformer un grand nombre de variables initiales présentant un

coefficient de corrélation relativement important qui peuvent être regroupées entre elles pour faciliter l'interprétation et leur donner un sens.

L'ACP peut aussi être utilisée pour détecter les variables redondantes et simplifier les données. Dans cette analyse, les mots et prises de paroles et moyennes apparaissent comme des variables redondantes. La variable spécifique à la moyenne sera donc gardée pour la deuxième analyse.

Tableau 3 : Analyse en composante principale

	Valeur initiale de Eigen			Sommes des carrés chargés par extraction			Sommes des carrés chargés par rotation		
	Total	% de Variance	% Cumulé	Total	% de Variance	% Cumulé	Total	% de Variance	% Cumulé
1	2,26	28,3%	28,3%	2,26	28,3%	28,03%	2,02	25,3%	25,3%
2	1,82	22,7%	51,0%	1,82	22,7%	51,0%	1,53	19,1%	44,4%
3	1,36	17,0%	68,0%	1,36	17,0%	68,0%	1,59	19,8%	64,2%
4	1,09	13,6%	81,7%	1,09	13,6%	81,7%	1,40	17,5%	81,7%
5	,60	7,5%	89,1%						
6	,49	6,1%	95,2%						
7	,36	4,5%	99,7%						
8	,03	,3%	100,0%						

Tableau 4 : Matrice de composantes avant rotation

	Élément			
	1	2	3	4
Sexe	,10	,71	-,48	,22
Âge	,44	,47	,11	-,59
Profession scolaire	-,52	-,35	-,51	,34
Niveau de diplôme	-,53	-,30	-,56	-,15
Origine	,11	-,64	,20	,52
Mots	-,90	,12	,31	-,20
Prises de parole	-,79	,30	,51	,04
Moyenne	-,27	-,61	-,39	-,50

Tableau 5 : Matrice de composantes après rotation

	Élément			
	1	2	3	4
Sexe	-,18	,79	-,22	,30
Age	-,16	-,17	-,22	,82
Profession scolaire	,24	,81	,18	-,13
Niveau de diplôme	,12	,26	,77	-,13
Origine	-,18	-,30	-,08	-,78
Mots	,95	,02	,23	,03
Prises de parole	,98	,07	-,14	,03
Moyenne	-,05	-,24	,88	-,01

À la lecture du deuxième tableau, nous observons que le sexe et la profession scolaire ont le plus d'impact sur le deuxième facteur et semblent intervenir comme variable explicative de la moyenne. L'âge impacte plus sur le facteur 4. La profession scolaire influe plutôt sur le facteur 2 ; le niveau de diplôme intervient dans le facteur 3 ; l'origine intervient dans le facteur 4 ; le nombre de mots influe surtout dans le premier facteur ; le nombre de prises de parole influe également et sans surprise pour le facteur 1 ; la moyenne influe dans le 3^e facteur ; le facteur 1 associe donc les mots et prises de parole. Ce facteur ne révèle donc rien d'utile à notre étude. Ces variables sont trop semblables, nous devons en sélectionner une.

Le deuxième facteur associe le sexe et la profession scolaire. Cela paraît logique, mais n'apporte rien d'utile pour l'étude, ceci est, dans notre cas fort lié à l'échantillon de données. Par contre, niveau de diplôme et la moyenne de mots interviennent tous les deux dans le facteur 3. Dans le facteur 4, l'âge et l'origine semblent liés. Cette association est probablement due, encore une fois, à l'échantillon, mais ne nous apporte pas grand-chose. Ces observations confirment l'analyse de corrélation précédemment effectuée. Le niveau de diplôme semble avoir une influence sur la participation mesurée par la moyenne.

Tableau 6 : Points communs

	Initial	Extraction
Sexe	1,00	,72
Âge	1,00	,78
Profession scolaire	1,00	,77
Niveau de diplôme	1,00	,70
Origines	1,00	,71
Moyenne	1,00	,80

Tableau 7 : Total expliqué de la variance

	Valeur initiale de Eigen			Sommes des carrés chargés par extraction			Sommes des carrés chargés par rotation		
	Tota l	% de Varianc e	% Cumul é	Tota l	% de Varianc e	% Cumul é	Tota l	% de Varianc e	% Cumul é
1	1,84	30,6%	30,6%	1,84	30,6%	30,6%	1,54	25,6%	25,6%
2	1,59	26,4%	57,1%	1,59	26,4%	57,1%	1,54	25,7%	51,3%
3	1,06	17,7%	74,8%	1,06	17,7%	74,8%	1,41	23,5%	74,8%
4	,64	10,6%	85,4%						
5	,49	8,2%	93,6%						
6	,38	6,4%	100%						

Tableau 8 : Matrice de composantes avant rotation

	Élément		
	1	2	3
Sexe	,62	,55	-,17
Âge	,65	-,23	,55
Profession scolaire	,03	,83	-,29
Niveau de diplôme	-,54	,59	,26
Origine	-,53	-,40	-,51
Moyenne	-,67	,17	,57

Tableau 9 : Matrice de composantes après rotation

	Élément		
	1	2	3
Sexe	-,28	,73	,34
Âge	-,24	-,21	,82
Profession scolaire	,19	-,85	-,13
Niveau de diplôme	,78	,28	-,12
Origine	-,10	-,33	-,76
Moyenne	,86	-,24	-,01

Lorsque le test de corrélation dans le programme PSPP est à nouveau effectué après avoir supprimé les variables et qu'on observe à nouveau le tableau des composantes après rotation, les mêmes observations que les précédentes peuvent être faites. Les observations sur la moyenne de mots et le niveau de diplôme se notent dans la première colonne et s'identifient donc dans le premier facteur.

Pour mesurer la signification de ces deux facteurs, le test du Khi carré va être opéré dans un fichier Excel sur les différentes variables.

5.4 Tests du Khi carré

Pour étudier davantage les différentes variables, quelques tests de Khi carré vont être réalisés. En mesurant la différence entre les données théoriques et les données observées, le test du khi carré cherche à vérifier l'indépendance de deux variables. Il se base sur une hypothèse nulle. Cette hypothèse postule l'indépendance des deux variables testées. Une deuxième hypothèse est formulée et se nomme hypothèse 1. Celle-ci postule la dépendance des variables observées.

Avec ces tests, nous pourrions écarter définitivement les variables non significatives ou au contraire identifier les variables dépendantes. Chaque facteur ayant hypothétiquement une influence sur la prise de parole des participant.es au panel sera testé. En plus de cela, les facteurs seront testés selon plusieurs variables (le nombre de mots, le nombre de prises de parole et

la moyenne de mots par prises de parole) et plusieurs nombres ont été regroupés successivement en un nombre différent de catégories. Cependant, un seul test de khi carré par variable sera gardé dans ce mémoire pour des raisons de logistique. Le plus pertinent sera souvent celui qui correspond à la variable moyenne de mots par prise de paroles avec des nombres de catégories réduits.

5.4.1 Le diplôme

Khi carré du diplôme	8,122	Ddl
P valeur au seuil 5%	9,488	4
P valeur au seuil 1%	13,277	4

Ce test ne révèle pas de dépendance significative entre les deux variables testées. Les deux P valeurs au seuil de signification standard (5% et 1%) sont supérieures à la valeur de khi carré obtenue lorsque les moyennes de mots sont identifiées en 3 catégories et les niveaux de diplôme sont identifiés en 3 catégories. Contrairement à ce que l'analyse en composante principale nous laissait penser dans le point précédent, nous ne pouvons pas rejeter H_0 , il n'y a donc pas de lien significatif entre les variables.

Nous venons de tester le niveau de diplôme obtenu, nous allons maintenant nous pencher successivement sur les variables sexe, âge, origine et profession que nous allons croiser avec la variable nombre moyen de mots par prise de parole.

5.4.2 Le sexe

Khi carré pour le sexe	2,618	Ddl
P valeur en seuil 5%	5,991	2
P valeur en seuil 1%	9,210	2

Le sexe n'apparaît pas comme une variable significative pour la prise de parole pour l'ensemble des weekends. Ce test ne révèle pas de signification de dépendance entre les deux variables testées. Les deux P valeurs au seuil de

signification standard (5% et 1%) sont supérieures à la valeur de khi carré obtenue lorsque les moyennes de mots sont identifiées en 3 catégories et la variable sexe est identifiée en deux catégories. Nous ne pouvons pas rejeter H_0 . On ne peut pas conclure de lien significatif entre les variables sexe et moyenne de mot.

5.4.3 L'âge

Khi carré pour l'âge	4,143	Ddl
P valeur en seuil 5%	9,488	4
P valeur en seuil 1%	13,277	4

L'âge n'apparaît pas comme une variable significative pour la prise de parole pour l'ensemble des weekends. Les deux P valeurs de signification sont supérieures à la valeur de khi carré obtenue lorsque les moyennes de mots sont identifiées en 3 catégories et la variable de l'âge est identifiée en 3 catégories. Ce test ne révèle donc pas de signification de dépendance entre les deux variables testées. Nous ne pouvons pas rejeter H_0 . On ne peut pas conclure de lien significatif entre les variables de l'âge et des moyennes de mots.

5.4.4 L'origine

Khi carré de l'origine	3,056	Ddl
P valeur en seuil 5%	9,487	4
P valeur en seuil 1%	13,277	4

En observant les résultats de ce test, l'origine n'apparaît pas comme une variable significative pour la prise de parole pour l'ensemble des weekends. Les deux seuils de signification sont supérieurs à la valeur de khi carré obtenue lorsque les moyennes de mots sont identifiées en 3 catégories et les origines sont identifiées en 3 catégories. Nous ne pouvons pas rejeter H_0 . On ne peut

pas conclure de lien significatif entre les variables de l'origine et des moyennes de mots.

5.4.5 La profession :

La profession en lien ou non avec la scolarité est une variable qui a été plus complexe à travailler. En effet, il n'est pas facile d'identifier qui sont les panélistes qui ont un rôle d'enseignant.e ou une profession en lien avec l'enseignement dans leur vie personnelle. Les données sociodémographiques n'étaient pas complètes à ce niveau-là et les informations recueillies dans les retranscriptions restent incertaines.

Lorsque le test est réalisé avec les données sociodémographiques, le test s'effectue avec 3 personnes comprises comme ayant une profession en lien avec la scolarité. Ces personnes sont F6, F11 et H3.

Khi carré de la profession (1)	6,857	Ddl
P valeur au seuil 5%	5,991	2
P valeur au seuil 1%	9,210	2

Quand ce test est effectué dans ces conditions, on observe qu'il est significatif pour la prise de parole sur les moyennes de mots sur le total des weekends. La P valeur au seuil de 5% est significative, mais elle est non significative au seuil de 1%. La P valeur au seuil de 5% est, en effet, inférieur à la valeur du khi carré. Nous pouvons donc cette fois-ci rejeter H0 et déduire une certaine dépendance entre les variables en acceptant un taux d'erreur de 5%. La catégorie profession 1 reprend les personnes ayant une profession en lien avec la scolarité et la catégorie 2 reprend les personnes n'ayant pas de lien avec la scolarité.

En outre, lorsque les données sociodémographiques sont enrichies par les données issues des retranscriptions, nous pouvons compter 5 panélistes dans la catégorie des individus ayant une profession en lien avec la scolarité. Ces panélistes sont F1, F11, H3, mais aussi F10, H7 et H5.

Khi carré de la profession (2)	2,116	Ddl
P valeur en seuil 5%	5,991	2
P valeur en seuil 1%	9,210	2

Dans ce cas-ci, le test ne révèle pas de signification de dépendance entre les deux variables testées. Les deux P valeurs au seuil de signification standard (5% et 1%) sont supérieures à la valeur de khi carré obtenue lorsque la variable « nombre de mots » est scindée en 3 catégories et la profession est identifiées en 2 catégories. Nous ne pouvons pas rejeter H0, il n’y a donc pas de lien significatif entre les variables.

5.5 Conclusion

Pour conclure cette partie statistique, nous pouvons revenir sur le premier tableau qui nous donne un premier aperçu de la répartition du temps de parole. Celui-ci illustre la distribution du temps de parole selon les trois weekends pour les différentes catégories de parties prenantes. Nous apprenons que ce sont les panélistes qui s’expriment le plus, suivis des facilitateur.rices et puis seulement les intervenant.es extérieur.es.

Le deuxième tableau nous montre que la variable du sexe et celle du niveau de diplôme expliquent la « prise de parole » plus fortement que les autres variables. Nous apprenons également que c’est le niveau de diplôme et la profession scolaire qui expliquent davantage la variable « nombre de mots ».

Ensuite, l’analyse en composante principale fait ressortir la variable se rapportant au niveau de diplôme comme légèrement plus pertinente que les autres pour la variable spécifique à la moyenne.

Et pour finir, aucun des tests de khi carré n’a relevé d’influence significative entre les variables utilisables pour nos analyses. En effet, si la variable sur la profession scolaire a d’abord pu montrer un niveau de signification pertinent, ces observations sont invalidées par les informations sur les panélistes qui sont venues compléter les informations de départ.

Chapitre 6 : Analyse qualitative

À la suite des observations et des analyses statistiques qui ont été effectuées en premier lieu sur les données du panel citoyen, nous pouvons déduire que les facteurs d'inégalités sociodémographiques que nous avons relevés dans la littérature académique ne semblent pas jouer de rôle significatif dans ce panel citoyen. En effet, le sexe, l'âge, l'origine et le niveau de diplôme ne semblent pas influencer de manière inégalitaire la prise de parole des participant.es. Toutefois, au-delà de la quantité de mots prononcés, les prises de parole pourraient être qualitativement meilleures ou plus influentes selon un critère de type sociodémographique ou d'un autre.

Pour vérifier cet aspect, une analyse qualitative du discours des participant.es va venir compléter l'analyse quantitative. Un classement thématique des prises de parole a permis de trier une première fois les discours pertinents et de les classer selon les thématiques qu'ils abordent. Ensuite, une deuxième analyse s'est penchée sur la construction des idées selon le rapport final qui a été produit par les panélistes. Cette étape a permis de mettre en évidence les initiateur.ices des idées et les différentes manières dont les thèmes se sont construits, rencontrant plus ou moins d'opposition.

La troisième étape, qui se base forcément sur les précédentes et qui permet de répondre à la question de recherche est développée ci-après. Elle analyse l'inclusivité en faisant référence aux concepts théoriques qui ont alimenté la première partie de ce mémoire. Dans cette partie nous allons revenir sur les caractéristiques sociodémographiques pour voir si l'analyse qualitative peut compléter ou nuancer l'analyse quantitative. En effet, le nombre de mots prononcés par les panélistes peut donner des indications sur leur degré d'influence, mais l'analyse qualitative va permettre d'aller voir plus en profondeur et examiner si les discours prononcés influencent ou non l'avis du panel. Ensuite, cette partie envisagera la notion des dynamiques de groupe avant d'explorer le rôle des facilitateur.ices dans l'inclusivité des participant.es. Et pour finir, une dernière partie envisage les effets des règles formelles et informelles des minipublics, du tirage au sort, des règles de communication, de l'orientation vers le bien commun et des règles de décisions.

6.1 Les caractéristiques sociodémographiques

Tout d'abord, dans le cadre de l'analyse qualitative du discours, nous pouvons observer une grande influence de la part des intervenant.es surtout lors du deuxième weekend. Cette observation se voit dans les données quantitatives présentées dans le tableau 1.1. Nous pouvons voir que les intervenant.es mobilisaient 1/4 du temps de parole. Cependant, ce constat s'observe également dans l'analyse qualitative. En effet, le cœur des débats se construit lors du deuxième weekend. Si certaines idées voient le jour lors du premier weekend, une majorité des idées et solutions vont se former lors de ce deuxième weekend. Dans chaque thématique une proportion importante des idées est issue d'une prise de parole d'un intervenant ou d'une intervenante. Leur position d'informateur.rices était légitimée par leur statut. Ils et elles ont également grandement contribué.e au lancement de certaines discussions.

6.1.1 *Le sexe*

Ensuite, le nombre d'idées relevées dans la deuxième étape d'analyse permet de se faire une idée plus précise pour observer l'influence du sexe dans l'inclusivité des participant.es. Dans cette étape, les idées pertinentes et influentes des panélistes et des intervenant.es extérieurs ont été reprises. Il a alors été simple de compter les idées qui ont lancé les thématiques ou qui ont influencé les débats selon le sexe. Dix-huit idées ont été lancées par des intervenant.es extérieurs, 61 idées sont issues des panélistes identifiés comme hommes et 64 idées sont attribuables aux panélistes identifiées comme femmes. Cette analyse confirme l'analyse quantitative précédemment effectuée et ne permet pas de vérifier la première hypothèse.

En outre, elle permet d'envisager sérieusement la deuxième hypothèse. Si nous nous attendions à observer une disparité plus grande entre la prise de parole et l'inclusivité du groupe social des femmes par rapport aux hommes, nous pouvons toutefois nous demander si cette inclusivité est le résultat des dispositions prises par les organisateur.rices du panel citoyen pour le rendre inclusif.

6.1.2 La profession

En outre, la profession en lien ou non avec la scolarité apparaît comme un facteur d'influence. Si ce facteur n'est pas significatif au regard des tests statistiques qui ont été effectués, c'est parce que les professeur.es ne s'expriment pas forcément plus que les autres participant.es en termes de quantité de mots et donc de temps de parole.

Cependant, l'influence de ceux-ci est plus grande pour certains sujets. Cet aspect se révèle plus fort lors des discussions sur le statut des professeurs. En effet, les discussions sur ce sujet ont émergé dans un petit groupe de discussion de quatre individus ayant la fonction de professeur dans leur vie professionnelle. Ils et elles ont pu partager leurs expériences, ont renforcé leur point de vue dans ce sous-groupe homogène pour ensuite aborder cet aspect en plénière.

Les personnes exerçant une profession liée à l'enseignement ont également tendance à s'exprimer davantage lors des discussions. Ces personnes ressentent probablement une légitimité supplémentaire à parler de leur métier. Il est en effet indéniable que leur statut d'enseignant leur accorde une légitimité supplémentaire au regard des autres panélistes pour parler de ce qu'ils et elles connaissent de plus près. Il faut cependant noter que ces individus font également partie des individus ayant une éducation plus élevée que la moyenne.

6.1.3 L'origine

En outre, les personnes qui ont une origine étrangère à la Belgique sont à l'initiative de certaines idées qui peuvent être mises en lien avec cette caractéristique sociologique. C'est une personne d'origine marocaine qui dénonce l'automatisation d'orientation vers les filières professionnelles dès qu'il y a un échec. Cette personne dénonce également la dévalorisation de la filière professionnelle.

En outre, c'est une personne d'origine africaine qui va parler de la revalorisation des métiers qui peuvent être mal vus dans la société. Et c'est une autre personne d'origine étrangère également qui parle de la stigmatisation

dans l'orientation en fonction des noms à consonances étrangères. Ces aspects ont pu être exprimés parce qu'il y avait un niveau de confiance suffisant dans le panel. Ces personnes étaient légitimes pour aborder ces sujets qui les concernent et les ont parfois touchés de près.

La possibilité pour ces personnes d'avoir exprimé ces avis montre une certaine inclusivité dans le panel. Des personnes issues de l'immigration sont présentes et ces personnes relèvent des thématiques qui les concernent. Ce cas-ci illustre l'opinion de Fraser et Mansbridge quand elles expliquent que l'articulation des intérêts personnels peut devenir légitimement acceptable quand elle informe sur la position des personnes désavantagées (Fraser, 1992, et Mansbridge et al., 2010).

Toutefois, ces thématiques ne constituent pas les préoccupations dominantes à l'inverse des thématiques du numérique, de la participation des élèves et de la formation des professeurs. L'influence de ces points de vue peut être remise en cause, car ces points de vue ne prendront qu'une place limitée dans le texte final. Un élément explicatif de la considération modérée de ces avis est le fait que les intervenant.es n'ont pas abordé ces sujets. En effet, les intervenant.es sont supposément des personnes favorisées dans la société puisqu'ils et elles prennent une position d'expert dans ces débats.

6.1.4 L'âge

L'âge est un facteur qui permet d'éclairer certains aspects dans l'analyse qualitative des discours. Tout d'abord, lors de la deuxième étape de cette analyse, quatre panélistes ressortent comme n'ayant pas été à l'initiative d'idée retenue pour le texte final. Ces quatre personnes n'ont en fait que très peu contribué aux débats. Leurs noms ne revenaient que très rarement, voire pas du tout pour deux d'entre eux, lorsque les idées ayant permis la construction de l'avis du panel ont été extraites et examinées.

Trois personnes d'entre elles avaient moins de 25 ans lors du panel et l'une d'entre elles avait plus de 50 ans. Ce sont les catégories d'âge considérées comme moins influentes par la littérature délibérative. Ces deux personnes d'origine étrangère à la Belgique parlent moins en terme quantitatif. L'une d'entre elles est également une femme. Si leur comportement au sein du panel peut nous faire penser au phénomène de spirale du silence tel que nous l'avons

décrit dans le point 2.3, l'interprétation psychologique est difficile à établir et à prouver.

Par ailleurs, d'autres jeunes ont particulièrement pris la parole et amené de nombreuses idées comme F3 et F2 qui sont des femmes de moins de 25 ans encore aux études. L'une d'entre elles est d'origine étrangère à la Belgique. La notion d'âge permettra encore de compléter d'autres explications dans la partie sur les dynamiques de groupe au point suivant.

6.2 Les dynamiques de groupe

Cette sous-section propose une analyse des discours sous l'angle des conflits qu'il y a pu avoir dans le panel. Pour ce faire, elle s'appuie majoritairement sur les théories des dynamiques de groupe.

Une observation générale qui peut être faite à la suite de cette analyse thématique est la rareté des dissensus lors des discussions. La plupart des propos s'ajoutent les uns aux autres sans rencontrer d'opposition. Lors du deuxième weekend, les nuances et les débats sont légèrement plus présents, mais restent rares. Lorsqu'on cherche à comprendre la manière dont les arguments se sont construits, il faut notifier des effets sur des points de vue. C'est-à-dire que le texte final ne reprend que brièvement les avis exprimés sous la forme de synthèse.

Lorsqu'on se penche sur les discours, il y a d'abord une impression de consensus facile et naturel qui s'installe rapidement. Il y a très peu de désaccords clairement exprimés. C'est à se demander si les panélistes s'écoutent et interagissent entre elles.eux, ou bien si chacun.e dit ce qu'il ou elle a à dire et que les propos s'additionnent. Cependant, en observant de manière attentive les points de vue des participant.es, on peut déceler des opinions divergentes. L'opinion majoritaire parle de changer le monde pour le rendre moins dépendant au marché économique. Certain.es disent qu'il faut arrêter de le voir comme un but en soi. Ces personnes vont dans le sens de l'épanouissement de l'enfant, de sa construction en tant qu'acteur.rice éveillé.e aux enjeux qui l'entourent. Cette opinion majoritaire critique les exigences de rentabilité, mais valorise à plusieurs reprises la notion de vouloir apprendre à apprendre.

Face à cette opinion majoritaire, une autre opinion est exprimée. Elle ne se construit pas directement en opposition avec la première, mais il y a des fondements sociologiques différents. La première panéliste qui peut être identifiée dans ce sous-groupe s'exprimera sur le rapport à l'école et le monde du travail en disant que la compétitivité à l'école est nécessaire pour préparer les élèves au monde du travail. Cette opinion sera directement contredite par deux autres panélistes avant que cette panéliste ne rectifie elle-même ce qu'elle avait exprimé. Il est difficile de dire si elle rectifie ses propos pour se présenter sous une bonne image aux yeux des autres panélistes ou si elle a été convaincue par les arguments qu'elle a pu entendre. Elle-même ne pourrait probablement pas conscientiser ce changement qui se passe rapidement.

Dans cette dynamique également, on peut rapprocher l'opinion de deux autres panélistes qui veulent s'opposer à l'individualisme à travers une éducation à la discipline. Ces deux panélistes masculins qui font partie des plus âgés parlent de remettre de l'autorité et rendre le goût de l'effort aux élèves.

Il est intéressant de noter que les trois individus qui apparaissent minoritaires dans ce débat se situent dans une catégorie d'âge plus élevée que la moyenne. Ils et elles ont entre 40 et 60 ans. Leur opinion commune est peut-être issue d'une sociabilité similaire, expliquée par leur âge. Les cohortes générationnelles peuvent en effet être un élément explicatif de la construction des avis personnels.

Cet avis à propos de la discipline sera encouragé par une jeune panéliste quand elle dira qu'il ne faut pas traiter les enfants comme des rois, qu'il ne faut pas les laisser tout faire. Son positionnement pose question, car elle semblait également favorable à l'avis précédemment exprimé. Elle participait activement à sa construction. La théorie de la minorité explique certaines de ses attitudes. En effet, elle base fréquemment ses argumentations sur des phrases fréquemment entendues. Si elle a déjà entendu les deux opinions, elle peut les appuyer et compléter les argumentations des autres sans avoir son idée fixe. Si cette jeune personne peut donner l'illusion de retourner sa veste, elle illustre un individu qui n'avait pas son avis déterminé à l'avance. C'est un avantage mis en évidence par les théories de la délibération pour arriver à une nouvelle opinion commune plus éclairée par les différents points de vue.

Lors du troisième weekend, le conflit va devenir explicite. Une panéliste, qui apparaît comme une leadeuse de l'opinion majoritaire va l'exprimer comme suit :

« Donc en fait euh, notre sujet c'était dire, c'était l'idée de voir si le domaine économique devait influencer sur l'école, etc. Et donc là-dessus on a eu euh un débat où on n'était pas d'accord. On a un peu débattu là-dessus et en fait, on est remonté progressivement sur notre désaccord absolu qui était l'idée de, quels sont les critères, finalement, à quoi sert l'école ? Une des questions qu'on s'est posée clairement. Et donc là-dessus, y'a 2 orientations. Soit, l'orientation sert d'abord à trouver du travail et la deuxième orientation qui est l'école euh peut servir à trouver du travail, etc. et où à y réfléchir, etc., mais ce n'est pas l'argument euh principal et donc à partir de là on était d'accord sur notre désaccord et donc on voudrait, notre proposition c'est ça, c'est on voudrait écrire un paragraphe de plus, à côté euh de de celui qu'on (s'occupait ? (Lequel ?) Ah pardon, c'est le point 5, orientation, 5.5. Un paragraphe en plus qui serait écrit par les gens qui pensent que l'accès à un emploi n'est pas la finalité dernière de l'école et donc comme ça, on aurait la position euh de d'un côté et l'autre position de l'autre euh parce qu'en fait, on pense qu'il n'est pas possible de trouver un consensus puisque le critère au départ est absolument et diamétralement opposé. Donc c'est pour ça qu'on proposait ça. » (Une panéliste).

Les débats auxquels cette panéliste fait référence sont absents des enregistrements et compliquent donc l'analyse que l'on peut en faire. Toutefois, il est intéressant de mettre ce passage en parallèle avec le texte final qui en fait état. Ils ne font plus référence à la discipline et l'autorité nécessaire pour contrer l'individualisme. Les débats semblent donc s'être décalés au cours des weekends.

« 1.3 Deux tendances se dégagent au sein du panel quant à la finalité de l'école. Pour les uns, l'enseignement doit trouver un équilibre entre développer des savoir-être (autonomie, confiance en soi, esprit critique, tolérance, sociabilité, respect de soi et des autres) et des savoirs indispensables à l'insertion dans la vie socioprofessionnelle. Pour les autres, l'émancipation et l'épanouissement de l'élève passent avant la préparation à la vie professionnelle. Il est important de conserver une diversité de savoirs et de ne pas écarter, au nom d'impératifs

économiques, des cours dits 'moins rentables', mais qui participent à la construction de l'élève. » (Avis du panel citoyen, 2016).

L'avis de la majorité s'est construit en opposition à certains propos de la minorité, leur avis s'est renforcé au cours des discussions. Il y a une cristallisation de position, mais celle-ci montre quand même une influence de la majorité sur l'opinion minoritaire qui a eu plus de mal à se construire. Elle était moins légitime à exprimer dans ce contexte.

Par rapport à un autre sujet, on peut observer une autre dynamique de groupe comme envisagé dans le chapitre deux de ce mémoire. Deux panélistes ont formulé ensemble une idée avant de la présenter au reste du groupe. Il s'agit de l'idée d'enseignement par modules. Cette idée remet en question la structure complète de l'enseignement. Cependant cette idée se verra effacée et ne se retrouvera pas dans le rapport final. Dans ce cas-ci aucun argument n'a explicitement contredit ou délégitimé cette idée, mais les idées fréquemment entendues vont prendre le dessus. À l'image de la théorie de la minorité, les individus ont tendance à discuter de ce qu'ils connaissent déjà sans relever l'idée innovante.

Un autre élément explicatif pourrait être le manque de perspectives d'impact du panel pour oser parler d'un changement structurel aussi important pour l'enseignement dans un contexte conflictuel entre les réseaux d'enseignement. En effet, la Belgique connaît une certaine immobilité dans l'enseignement depuis la guerre scolaire qui a abouti à une polarisation de l'enseignement en deux réseaux distincts : le réseau libre et le réseau officiel.

6.3 Facilitateur.rices

Cette sous-section va revenir sur une analyse quantitative de la prise de parole des facilitateur.rices avant de traiter le rôle de ceux.celles-ci dans la construction des discours.

En effet, le rôle des facilitateur.rices est d'abord quantifiable. Ils et elles s'expriment à hauteur de 37,47% lors du premier weekend durant lequel ils et elles présentent le processus, donnent les consignes et guident les

participant.es. Ils et elles offrent le cadre d'introduction à ce panel. On peut observer également que lors de ce premier weekend, le total de prises de paroles de ces facilitateur.rices est plus élevé (45,49%). Ils et elles ont donc tendance à prendre davantage la parole que de faire de longs discours. Cela s'explique par leur rôle de distribution de la parole entre les parties prenantes.

Au cours du deuxième weekend, leurs prises de paroles baissent à 21,39%, mais remontent à 45% lors du troisième weekend. Ils et elles prennent moins la parole lors des débats bien qu'ils soient encore là pour reformuler et redistribuer la parole. La présence des intervenant.es qui prennent davantage de place lors du deuxième weekend peut également expliquer cette baisse. Pour finir, lors du troisième weekend, l'heure était à la rédaction du rapport final et aux dernières prises de températures entre les panélistes.

Par ailleurs, l'équipe d'animation qui a encadré les discussions entre les panélistes se base sur les discussions pour sélectionner des sujets qui ont émergé lors du premier weekend et qui semblaient intéresser les panélistes pour les classer en thématiques et lancer les débats du deuxième weekend. Ils et elles ont également procuré des fiches récapitulatives entre les weekends pour relancer les discussions et ne pas repartir de zéro. Ils et elles ont proposé une structure en étant le plus neutre possible, mais chaque individu est forcément socialement situé ce qui influence leur compréhension des choses. Cet aspect a été relevé par deux panélistes qui ont senti une influence dans les éléments de structure lors du lancement du deuxième weekend.

En outre, le travail principal des facilitateur.rices est la redistribution équilibrée de la parole, l'encouragement à la participation, le maintien d'un dialogue courtois et de non-confrontation. Dans le cadre de ce panel, ils et elles creusaient les propos de certain.es participant.es pour les amener à argumenter leur point de vue.

Malgré le travail des modérateur.rices, certains points de vue sont passés à la trappe. Certains aspects abordés n'ont pas été repris. Ces aspects n'ont pas forcément fait face à une opposition frontale des autres panélistes, tel que nous pourrions le rencontrer dans une délibération parlementaire, mais tous les aspects ne peuvent pas être repris dans un texte écrit. Il est donc intéressant de se demander quels ont été les critères de sélection des aspects jugés les plus pertinents.

Par exemple, une panéliste a essayé d'introduire la thématique de la santé dans les débats, mais elle n'a pas trouvé d'appui à sa démarche auprès des autres participants. Elle n'a pas non plus été relancée ou questionnée par les facilitateur.rices. Il s'agit d'une panéliste très jeune, qui n'est pas encore sortie de son cursus scolaire à cette époque, et qui est d'origine étrangère. Elle a le profil d'une personne ayant théoriquement moins d'influence que les autres. Cette personne aborde le sujet de la santé sans donner d'arguments, elle ne fait qu'énoncer une piste d'amélioration qui ne trouve pas écho auprès des autres panélistes.

Par ailleurs cette personne parle beaucoup, elle aura l'occasion de lancer d'autres idées qui connaîtront davantage de discussions et d'impacts sur le rapport final. D'une part, ces éléments pourraient nourrir la critique de manipulation amenée par Elstub dans son article de 2014. Toutefois, s'il y a eu une certaine influence, le terme de manipulation est probablement excessif. D'autre part, les résultats des analyses statistiques et de l'analyse qualitative des discours nous poussent davantage dans le sens des travaux de Trénel, et donc à confirmer les effets de la facilitation de qualité sur l'inclusion.

6.4 La communication rationnelle, orientation vers le bien commun et les règles de décision

Cette sous-section va présenter les analyses des discours qui ont pu être faites sous la lumière des théories de communication, de l'orientation vers le bien commun et des règles de décision telle que nous les avons appréhendées dans la partie théorique de ce mémoire.

D'abord, les règles de décision n'étaient pas explicitement formulées. Cependant, il était attendu des panélistes qu'ils fournissent un document final pour lequel ils et elles étaient tous en accord. C'est une forme de consensus qui était alors attendu et aucun vote n'a été effectué durant les trois weekends. Dans le panel citoyen, la communication était libre dans le sens où il n'y avait pas de norme d'exigence de rationalité explicite. Les panélistes ont d'ailleurs d'abord été invités à parler de leurs expériences personnelles à l'école.

Par ailleurs, les panélistes ont tendance à se baser sur leur vécu personnel pour construire leurs argumentations. De nombreux témoignages personnels ont été livrés. C'est le mode d'introduction d'arguments des panélistes le plus utilisé et qui semble le mieux fonctionner pour influencer et convaincre les autres. C'est fortement visible pour F9 et H6 notamment. En effet, F9 a eu des difficultés avec l'école à travers son fils qui est dyslexique. La plupart de ses arguments se basent sur cette expérience et toutes ses analyses de situation en dépendent.

H6 est le deuxième panéliste pour qui ce phénomène est le plus marquant. Il a une expérience personnelle de bénévole dans une école des devoirs. L'ensemble de ses arguments se rapportent explicitement à ça. F10 et F3 sont aussi des personnes qui ont eu tendance à utiliser plus fréquemment leurs histoires personnelles pour appuyer leur argumentation. Ces quatre individus sont les personnes qui ont le plus utilisé ce mode d'argumentation, également identifié comme *storytelling* dans les théories délibératives. Ces panélistes ont en commun d'avoir un niveau d'éducation plus faible que la moyenne.

Ces observations corroborent les études de Sui sur les jurys citoyens lorsqu'elle dit que les personnes plus instruites ont plus tendance à faire référence à des faits. Toutefois, ce mode de communication est légitimé par le format du panel citoyen.ne et les facilitateur.rices et permet clairement aux personnes ayant un degré d'éducation plus faible d'exprimer plus aisément

leur point de vue. Ils et elles font référence à ce qu'ils ont vécu pour se positionner et formuler un avis. Ils et elles exercent également une influence sur les autres panélistes. Il n'est pas facile d'en mesurer le degré d'influence, mais nous pouvons toutefois affirmer que ces formes de communication sont utiles à l'inclusion des personnes ayant un niveau d'éducation scolaire moins élevé.

Dans un autre sujet, le cours de religion est une sous-thématique qui a été abordée dans la lignée des débats sur l'éducation à la citoyenneté. Les panélistes ont été confrontés à des oppositions plus flagrantes et plus rapides que pour les autres sujets. La thématique des cours de religion est en effet une thématique sensible en Belgique, mais elle n'a pas été creusée plus que ça. Ces désaccords auraient pu être creusés par les facilitateur.rices par exemple, pour comprendre davantage les différents points de vue. Il aurait été opportun de négocier plus en profondeur ces divergences dans le sens des désaccords productifs énoncés comme le suggère Dryzek pour approfondir la qualité de la délibération. L'objectif de consensus, implicitement véhiculé par les règles du panel citoyen, a pris le dessus sur la qualité et la profondeur des délibérations à ce moment des discussions.

6.5 Conclusion

Pour conclure ce sixième chapitre, il est opportun de revenir sur les observations faites à propos de l'impact des caractéristiques sociodémographiques sur le déroulement des discussions. Le sexe ne semble pas directement pertinent, mais la profession, l'origine et l'âge semblent avoir une influence dans la construction des discours et la formation des idées communes.

Ensuite, cette analyse a mis en évidence la rareté des dissensus due à une certaine injonction au consensus. Pourtant, certains débats vont opposer des avis différents. C'est notamment le cas dans les débats sur la finalité de l'école. Ces dissensus trouvent une explication grâce à plusieurs théories de psychologie sociale. Nous observons également la constitution d'une minorité homogène en termes d'âge dans ce débat particulier.

Par la suite, c'est le rôle des facilitateur.rices qui a été examiné. Dans un premier temps, toute cette analyse a fait le lien avec les données statistiques

pour rendre compte de la proportion de l'encadrement qui est mise en place. Dans un second temps, cette analyse a proposé un compte rendu de leur encadrement avant d'évoquer l'exemple anecdotique d'une thématique évoquée qui n'a pas donné de suite.

En outre, les règles implicites de communication laissent beaucoup de place aux modes de communication initialement classés comme non rationnels et non tournés vers le bien commun ; cela contribue à une plus grande inclusivité.

Par ailleurs, l'injonction au consensus semble jouer un rôle mitigé pour l'inclusion. Elle permet à la fois d'encourager l'émergence de certains points de vue, mais il semble également qu'elle en évince d'autres.

Chapitre 7 : Discussion et biais méthodologiques

7.1 Discussion

Tout d'abord, nous observons tout au long de la revue de la littérature que le concept de démocratie délibérative peut lui-même poser des problèmes d'inclusion. En effet, au départ les notions de rationalité et de consensus ont pu orienter les expériences délibératives vers l'augmentation des inégalités. À la suite des critiques qui ont été émises, un tournant dans la délibération a été observé et mène à une prise en compte de l'inclusion dans la notion de délibération. Les études empiriques ne sont pas encore très nombreuses et ce mémoire s'inscrit comme un élément d'analyse empirique de l'inclusion possible au sein des panels citoyens.

Dans les théories critiques de la délibération, c'est la variable du sexe qui est la plus saillante. Ce mémoire observe toutefois à ce propos que les femmes participent et influencent tout autant, voire légèrement plus, le minipublic qui a été mis en place.

Les facteurs d'inclusion ont très certainement joué en faveur de leur inclusion. Le comportement des facilitateur.rices n'est pas explicitement différencié en fonction du sexe des individus, mais leur présence et leur travail instaurent un contexte respectueux, dans lequel chacun.e est invité.e à exprimer son point de vue et donner ses opinions.

Le jeu informel des normes est celui qui est le plus difficile à analyser, car il n'est pas visible. Ces normes rendent les individus plus ou moins à l'aise d'exprimer leur point de vue s'ils perçoivent leur opinion comme légitime ou non. Nous sommes dès lors amenés à penser que les caractéristiques du minipublic qui ont été pensées pour l'inclusion de toutes et tous garantissent cette inclusivité.

Tous les facteurs d'inégalité qui sont présentés dans le chapitre 2 peuvent interagir entre eux. Mais il est aussi évident que les caractéristiques sociodémographiques s'entrecroisent et se juxtaposent aux autres facteurs d'inégalité et d'inclusion. Par exemple, une personne peut à la fois être une femme tout en ayant un haut degré d'éducation. C'est le cas de F11 qui aura beaucoup d'influence dans les discussions.

À l'inverse, nous pouvons aussi donner l'exemple de F6, qui combine les caractéristiques sociodémocratiques associées aux personnes moins avantagées dans les délibérations. Elle est à la fois jeune, de sexe féminin avec un niveau d'éducation bas, et d'origine étrangère. Elle a un taux de parole faible et elle influence très peu les discussions.

En outre, les dynamiques de groupe peuvent également se révéler comme un facteur d'inégalité. Cependant, ils sont moins facilement observables et peuvent donc dissimuler d'autres éléments explicatifs.

Par ailleurs, Hooghe disait que pour atteindre l'égalité, il ne suffit pas de restreindre le groupe des dominant.es, il faut aussi donner plus d'opportunité et de capacité aux groupes dominés (Hooghe, 1999).

La discussion en groupe homogène pour former une première opinion des personnes marginalisées ou défavorisées est donc une piste importante. Elle permet d'envisager la construction d'un avis argumenté qui défend réellement leurs intérêts avant d'être confronté aux intérêts d'autrui. En effet, si les personnes ayant un meilleur capital scolaire sont plus aptes à identifier leurs intérêts et à formuler leur avis, elles risquent d'influencer davantage les autres participant.es et de marginaliser, voire d'effacer, leurs intérêts potentiels.

Pour aller plus loin et approfondir les études statistiques et l'étude qualitative, nous aurions pu également prendre une posture intersectionnelle et observer les données en croisant les différentes caractéristiques sociodémographiques. En effet, les facteurs d'inégalité peuvent s'accroître les uns par rapport aux autres.

Il aurait également pu être utile de sonder les panélistes sur leurs positions personnelles avant et après les délibérations pour cerner les changements de position et les influences qui ont eu lieu entre les panélistes. Cette hypothèse s'inscrit en effet dans la lignée des études empiriques de Schneiderhan et Khan quand ils nous disent que les groupes les plus inclusifs sont également ceux dans lesquels les participant.es changent le plus leur position de départ (Schneiderhan et Khan, 2008).

Par ailleurs, nous aurions pu établir une enquête auprès des participant.es pour questionner leurs opinions sur les thématiques abordées et notamment les dynamiques de groupe. Cette méthodologie aurait enrichi l'analyse et la compréhension des phénomènes observés ou non dans ce mémoire.

7.2 Biais méthodologiques

Avant de commencer la discussion des résultats, il est opportun de mettre en lumière quelques biais méthodologiques qui ont touché ce mémoire. En effet, certaines discussions du panel ont échappé aux enregistrements et donc à toutes les analyses qui ont pu être produites. Les discussions manquantes semblent s'être déroulées lors du troisième weekend, mais il est difficile d'estimer leur valeur et leur importance potentielles.

Dans le même ordre d'idée, les discussions informelles, lors des repas en commun par exemple, ont très probablement participé à la construction de l'opinion du panel citoyen. Ce sont des moments qui échappent donc également aux analyses. En plus de cela, la reconnaissance des voix reste incertaine. Si la majorité des voix sont reconnaissables, une certaine dose d'incertitude et de risque de confusion reste possible pour certains panélistes. De plus, la récolte des données sociodémographiques initiale n'a pas été pensée pour cette étude, l'ensemble des participant.es n'étaient d'ailleurs pas repris dans les données. Il y a donc dû y avoir de la déduction pour trouver les données manquantes. Cependant, toutes les informations n'ont pas été trouvées et confirmées.

En outre, on aurait pu mettre en place un ou plusieurs questionnaires adressés aux panélistes avant et après les discussions pour demander leurs ressentis et leurs points de vue par rapport à l'inclusion des débats. En outre, les séances auraient pu être filmées pour mieux rendre compte des dynamiques de groupe et de cette manière éclaircir et préciser les analyses.

Enfin, le processus de sélection n'était pas exactement un tirage au sort tel que les théoriciens des processus de minipublics l'ont initialement pensé. Le groupe n'est pas considéré comme homogène puisqu'une attention particulière a été portée à la diversification du groupe et à sa représentativité de la société belge francophone. Toutefois, les personnes sélectionnées peuvent soulever un intérêt légèrement plus important que la moyenne pour la thématique abordée et/ou pour le processus de délibération citoyenne en lui-même.

Conclusion générale

Le but de ce mémoire consistait à comprendre la mise en œuvre de l'inclusivité lors de la délibération d'un panel de citoyens. Il s'articule autour de deux hypothèses. Alors que la première hypothèse de recherche envisageait l'impact des caractéristiques individuelles sur les rapports de force qui se jouent dans la délibération, la seconde postulait l'entrecroisement des facteurs d'inégalités et d'inclusivité pour expliquer ces rapports de forces.

L'idée d'une égalité parfaite entre les participant.es à la délibération, combinée à la représentativité de l'ensemble de la société, semble aussi utopique que le voile d'ignorance imaginé par Rawls. En effet, la société lorsqu'elle est représentée dans un minipublic est également marquée par des asymétries. Initialement, les positions sociales, les connaissances, les savoirs, l'éducation scolaire et les pouvoirs sont inégalement répartis entre les participant.es. Nous pourrions nous attendre à ce que ces caractéristiques individuelles influencent les rapports de force dans la délibération.

Pourtant, les analyses empiriques de ce mémoire tendent à montrer que la parole est relativement bien répartie entre les participant.es. De plus, l'influence dans les discussions ne marque pas de discrimination majeure et systématique se rapportant aux facteurs analysés. Il n'en demeure pas moins que certains contrexemples ont pu être mis en évidence. Les caractéristiques individuelles ne peuvent donc pas expliquer l'ensemble des rapports de force qui se jouent dans la délibération et la première hypothèse ne peut pas être entièrement confirmée.

Par ailleurs, la deuxième hypothèse postulait l'entrecroisement des facteurs d'inégalités et d'inclusivité pour expliquer les rapports de forces dans la délibération. À ce sujet, ce mémoire prouve que les mécanismes mis en place par les penseur.euses des minipublics, lesquels consistent à la mise en place d'un tirage au sort, l'encadrement des débats par des facilitateur.rices, ainsi qu'une perception élargie de la rationalité dans la communication, ont une réelle efficacité. Dans des discussions non soumises à ces mécanismes, la parole ne serait pas aussi bien répartie et l'influence des participant.es serait sujette à des dominations bien plus grandes. En effet, l'étude statistique du nombre de mots et du nombre de prises de paroles ne montre aucune preuve

d'inégalité significative entre les participant.es. La répartition de la parole semble équilibrée entre les différent.es participant.es selon le sexe, l'âge, le diplôme et l'origine.

Premièrement, le tirage au sort partiel a permis la constitution d'un groupe hétérogène dans lequel l'expression de certains points de vue considérés comme marginaux a pu émerger. Deuxièmement, la présence et le comportement des facilitateur.trices a certainement aidé à produire un contexte respectueux dans lequel les personnes moins à l'aise pouvaient se sentir plus en confiance pour prendre la parole et participer. Et troisièmement, les normes de communication étaient clairement ouvertes au mode de communication inhabituellement valorisé en politique. Les témoignages d'expériences personnelles ont donc trouvé une place légitime au sein du panel. Ce mode d'argumentation a permis une expression plus aisée et une plus grande influence des participant.es moins avantagé.es en délibération.

Si nous observons que la conception de ce panel citoyen a pu augmenter le degré d'inclusivité, les analyses qualitatives mettent quand même en évidence l'influence des caractéristiques sociodémographiques des panélistes et de certains phénomènes psychosociaux.

Ce mémoire ne prétend pas trouver tous les phénomènes psychosociaux explicatifs des dynamiques de groupe. Il cherche plutôt à amener des nuances à la notion d'inclusivité telle qu'elle est perçue à l'heure actuelle dans les théories sur la délibération.

Bibliographie

Articles de revue :

Andersen, V. N., & Hansen, K. M. (2007). How deliberation makes better citizens: The Danish Deliberative Poll on the euro. *European Journal of Political Research*, 46(4), 531-556. <https://doi.org/10.1111/j.1475-6765.2007.00699.x>

Blondiaux, L., & Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix*, 15(57), 17-35. <https://doi.org/10.3406/polix.2002.1205>

Blondiaux, L. & Sintomer, Y. (2009). L'impératif délibératif. *Rue Descartes*, 63(1), 28-38. Doi :10.3917/rdes.063.0028.

Bohman, J. (1998). Survey Article: The Coming of Age of Deliberative Democracy. *Journal of Political Philosophy*, 6(4), 400-425. <https://doi.org/10.1111/1467-9760.00061>

Campbell, R., & Winters, K. (2008). Understanding Men's and Women's Political Interests: Evidence from a Study of Gendered Political Attitudes. *Journal of Elections, Public Opinion and Parties*, 18(1), 53-74. <https://doi.org/10.1080/17457280701858623>

Cohendet, M. (2004). Une crise de la représentation politique?. *Cités*, 18(2), 41-61. doi: 10.3917/cite.018.0041.

Fox, R. L., & Lawless, J. L. (2010). Gendered Perceptions and Political Candidacies: A Central Barrier to Women's Equality in Electoral Politics. *American Journal of Political Science*, 55(1), 59-73. <https://doi.org/10.1111/j.1540-5907.2010.00484.x>

Fraser, N. (1990). Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy. *Social Text*, (25/26), 56. <https://doi.org/10.2307/466240>

Hooghe, M. (1999). The Rebuke of Thersites. Deliberative Democracy under Conditions of Inequality. *Acta Politica*. 34. 287-301. https://www.researchgate.net/publication/264405100_The_Rebuke_of_Thersites_Deliberative_Democracy_under_Conditions_of_Inequality

- Kapowitz, C. F., Mendelberg, T., & Shaker, L. (2012). Gender Inequality in Deliberative Participation. *American Political Science Review*, 106(3), 533-547. <https://doi.org/10.1017/s000305541200032>
- Karpowitz, C. F., Raphael, C., & Hammond, A. S. (2009). Deliberative Democracy and Inequality: Two Cheers for Enclave Deliberation among the Disempowered. *Politics & Society*, 37(4), 576–615. <https://doi.org/10.1177/0032329209349226>
- Mansbridge, J., Bohman, J., Chambers, S., Estlund, D., Føllesdal, A., Fung, A., ... Marti, J. (2010). The Place of Self-Interest and the Role of Power in Deliberative Democracy. *Journal of Political Philosophy*, 18(1), 64-100. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9760.2009.00344.x>
- Mendelberg, T., Karpowitz, C., & Goedert, N. (2014). Does Descriptive Representation Facilitate Women's Distinctive Voice? How Gender Composition and Decision Rules Affect Deliberation. *American Journal of Political Science*, 58(2), 291-306. Retrieved June 1, 2020, from www.jstor.org/stable/24363486
- Mendez, J., & Osborn, T. (2010). Gender and the Perception of Knowledge in Political Discussion. *Political Research Quarterly*, 63(2), 269-279. Retrieved June 1, 2020, from www.jstor.org/stable/20721489
- Morrell, M. E. (2005). Deliberation, Democratic Decision-Making and Internal Political Efficacy. *Political Behavior*, 27(1), 49-69. <https://doi.org/10.1007/s11109-005-3076-7>
- Sanders, L. (1997). Against Deliberation. *Political Theory*, 25(3), 347-376. Retrieved April 27, 2020, from www.jstor.org/stable/191984
- Setälä, M., Grönlund, K., & Herne, K. (2010). Citizen Deliberation on Nuclear Power: A Comparison of Two Decision-Making Methods. *Political Studies*, 58(4), 688-714. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9248.2010.00822.x>
- Siu, A. (2017). Deliberation & the Challenge of Inequality. *Daedalus*, 146(3), 119-128. https://doi.org/10.1162/daed_a_00451
- Schneiderhan, E., & Khan, S. (2008). Reasons and Inclusion: The Foundation of Deliberation. *Sociological Theory*, 26(1), 1-24. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9558.2008.00316.x>

Simon, S., & Piccoli, E. (2018). Présentation. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 49-2, 1-23. <https://doi.org/10.4000/ras.2827>

Pyser, S. N., & Figallo, C. (2004). The listening to the city online dialogues experience: The impact of a full value contract. *Conflict Resolution Quarterly*, 21(3), 381-393. <https://doi.org/10.1002/crq.68>

Articles en ligne :

Himmelroos, S. (2017, avril 20). Discourse Quality in Deliberative Citizen Forums – A Comparison of Four Deliberative Mini-publics. Consulté le 27 avril 2020, à l'adresse <https://www.publicdeliberation.net/jpd/vol13/iss1/art3/>

Monographies :

Dryzek, J. S. (2002). *Deliberative Democracy and Beyond: Liberals, Critics, Contestations* (Oxford Political Theory) (1^{re} éd.). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/019925043X.001.0001>

Elstub, S. (2008). *Towards a Deliberative and Associational Democracy*. George Square, Edinburgh: Edinburgh University Press. Retrieved May 31, 2020, from www.jstor.org/stable/10.3366/j.ctt1r2cr0

Elstub, S., & McLaverty, P. (2014). *Deliberative Democracy: Issues and Cases* (1^{re} éd.). Edinburgh, Royaume-Uni : Edinburgh University Press.

Kathlene, L. (1995). *Position Power versus Gender Power*. Dans G. Duerst-Lahti & R. M. Kelly (Éds.), *Gender Power, Leadership and Governance* (p. 167-193). University of Michigan Press. https://books.google.be/books?id=AOA9ARNKkAAC&redir_esc=y

Knight, J. & Johnson, J. (1997). What sort of Political Equality does Deliberative Democracy require? In J. Bohman & W. Rehg (Ed.), *Deliberative Democracy* (pp. 279–319). The MIT Press.

McLaverty, P. (2014). Inequality and deliberative democracy. In *Deliberative Democracy: Issues and Cases* (p.34-49). Edinburgh, Royaume-Uni: Edinburgh University Press.

Nino, C. S. (2009). *The Constitution of Deliberative Democracy* (Revised éd.). Yale University Press, New Haven & London.

Setälä, M. (2014). The public sphere as a site of deliberation: an analysis of problems of inclusion. In *Deliberative Democracy: Issues and Cases* (p. 149-165). Edinburgh, Royaume-Uni: Edinburgh University Press.

Smith, G. (2009). *Democratic Innovations*. Cambridge, Royaume-Uni: Cambridge University Press.

Trénel, M. (2009). Facilitation and Inclusive Deliberation. In *Online Deliberation. Design, Research, and Practice* (p. 253-257). Stanford University, Etats-Unis: Center for the Study of Language and Information.

Young, I. M. (1996). Communication and the Other: Beyond Deliberative Democracy. Dans S. Benhabib (Éd.), *Democracy and Difference* (p. 120-135). Princeton University Press.

Young, I. M. (2002). *Inclusion and Democracy*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.

Rapport :

L'excellence de l'enseignement en débat citoyen. Avis du panel de citoyen. (2016). Bruxelles, Belgique : Fondation Roi Baudouin.

Annexes

Annexe 1 : Développement du khi carré pour la variable diplôme

	Diplôme			
Moyenne de mot	Inférieur + primaire	Secondaire	Supérieur	Total général
<90	4	3	1	8
91-115	1	5	3	9
>115		2	4	6
Total général	5	10	8	23

Fréquences observées	Diplôme			
Moyenne de mot	Inférieur + primaire	Secondaire	Supérieur	Total général
<90	4	3	1	8
91-115	1	5	3	9
>115		2	4	6
Total général	5	10	8	23
	22%	43%	35%	100%

Fréquences théoriques	Diplôme			
Moyenne de mot	Inférieur + primaire	Secondaire	Supérieur	Total général
<90	1,739	3,478	2,782	8
91-115	1,956	3,913	3,130	9
>115	1,304	2,608	2,086	6
Total général	5	10	8	23

Khi carré	Diplôme			
Moyenne de mot	Inférieur + primaire	Secondaire	Supérieur	Total général
<90	2,939	0,065	1,142	4,147
91-115	0,467	0,30	0,005	0,775
>115	1,308	0,143	1,754	3,2

Total général	4,71	0,509	2,902	8,122
---------------	------	-------	-------	-------

Khi carré du diplôme	8,122	Ddl
P valeur au seuil 5%	9,488	4
P valeur au seuil 1%	13,277	4

Annexe 2 : Développement du khi carré pour la variable sexe

	Sexe		
Moyenne de mots	Femme	Homme	Total général
<100	4	7	11
101-125	4	4	8
>125	4	1	5
Total général	12	12	24

Fréquences observées	Sexe		
Moyenne de mots	Femme	Homme	Total général
<100	4	7	11
101-125	4	4	8
>125	4	1	5
Total général	12	12	24
	50%	50%	100%

Fréquences théorique	Sexe		
Moyenne de mots	Femme	Homme	Total général
<100	5,5	5,5	11
101-125	4	4	8
>125	2,5	2,5	5
Total général	12	12	24

Khi carré	Sexe
-----------	------

Moyenne de mots	Femme	Homme	Total général
<100	0,409	0,409	0,818
101-125	0	0	0
>125	0,9	0,9	1,8
Total général	1,309	1,309	2,618

Khi carré pour le sexe	2,6182	Ddl
P valeur en seuil 5%	5,9915	2
P valeur en seuil 1%	9,2103	2

Annexe 3 : Développement du khi carré pour la variable âge

	Age			
Moyenne de mot	<30 ans	30-50 ans	>50 ans	Total général
<100	6	3	2	11
101-125	3	5		8
>125	3	2		5
Total général	12	10	2	24

Fréquences observées	Âge			
Moyenne de mot	<30 ans	30-50 ans	>50 ans	Total général
<100	6	3	2	11
101-125	3	5		8
>125	3	2		5
Total général	12	10	2	24
	50%	42%	8%	100%

Fréquences théoriques	Âge			
Moyenne de mot	<30 ans	30-50 ans	>50 ans	Total général
<100	5,5	4,583	0,917	11
101-125	4	3,333	0,667	8
>125	2,5	2,08	0,417	5
Total général	12	10	2	24

Khi carré	Âge			
Moyenne de mot	<30 ans	30-50 ans	>50 ans	Total général
<100	0,045	0,547	1,281	1,873
101-125	0,25	0,833	0,667	1,75
>125	0,1	0,003	0,417	0,52
Total général	0,395	1,383	2,363	4,143

Khi carré pour l'âge	4,142	Ddl
P valeur en seuil 5%	9,487	4
P valeur en seuil 1%	13,276	4

Annexe 4 : Développement du khi carré pour la variable origine

	Origines			
Moyenne de mot	Belge	Europe	Hors -Europe	Total général
<100	6	2	4	12
101-125	3	1	4	8
>125	1	2	1	4
Total général	10	5	9	24

Fréquences observées	Origines			
Moyenne de mot	Belge	Europe	Hors -Europe	Total général
<100	6	2	4	12
101-125	3	1	4	8
>125	1	2	1	4
Total général	10	5	9	24
	42%	21%	38%	100%

Fréquences théoriques	Origines			
Moyenne de mot	Belge	Europe	Hors -Europe	Total général
<100	5	2,5	4,5	12
101-125	3,333	1,667	3	8
>125	1,667	0,833	1,5	4

Total général	10	5	9	24
---------------	----	---	---	----

Khi carré	Origines			
Moyenne de mot	Belge	Europe	Hors -Europe	Total général
<100	0,2	0,1	0,0556	0,356
101-125	0,033	0,2667	0,333	0,633
>125	0,267	1,633	0,1667	2,067
Total général	0,5	2	0,556	3,056
Khi carré de l'origine	3,0556	Ddl		
P valeur en seuil 5%	9,487	4		
P valeur en seuil 1%	13,276	4		

Annexe 5 : Développement du khi carré pour la variable profession (1)

	Professions		
Moyennes de mot	Scolaire	Non scolaire	Total général
<90		9	9
91-120		7	7
>120	3	5	8
Total général	3	21	24

Fréquences observées	Professions		
Moyennes de mot	Scolaire	Non scolaire	Total général
<90		9	9
91-120		7	7
>120	3	5	8
Total général	3	21	24
	13%	88%	100%

Fréquences théoriques	Professions		
Moyennes de mot	Scolaire	Non-Scolaire	Total général
<90	1,125	7,875	9
91-120	0,875	6,125	7
>120	1	7	8
Total général	3	21	24

Khi carré	Professions		
Moyennes de mot	Scolaire	Non-Scolaire	Total général
<90	1,125	0,160	1,285
91-120	0,875	0,125	1
>120	4	0,571	4,571
Total général	6	0,857	6,857

Khi carré de la profession (1)	6,857	Ddl
P valeur au seuil 5%	5,991	2
P valeur au seuil 1%	9,210	2

Annexe 6 : Développement du khi carré pour la variable profession (2)

Professions			
Nombre de mots	Scolaire	Non-Scolaire	Total général
<6000	1	8	9
6001-10 000	2	6	8
>10 001	3	4	7
Total général	6	18	24

Fréquences observées			
Nombre de mots	Scolaire	Non-Scolaire	Total général
<6000	1	8	9
6001-10 000	2	6	8
>10 001	3	4	7
Total général	6	18	24
	25%	75%	100%

Fréquences théoriques			
Nombre de mots	Scolaire	Non-Scolaire	Total général

<6000	2,25	6,75	9
6001-10 000	2	6	8
>10 001	1,75	5,25	7
Total général	6	18	24

Khi carré			
Nombre de mots	Scolaire	Non-Scolaire	Total général
<6000	0,694	0,231	0,925
6001-10 000	0	0	0
>10 001	0,892	0,297	1,190
Total général	1,587	0,529	2,116

Khi carré de la profession (2)	2,116
P valeur en seuil 5%	5,991
P valeur en seuil 1%	9,210

Annexe 7 : Tableaux des données sociodémographiques des panélistes

Code	Âges	Profession	Profession scolaire	Niveau de diplôme	Nationalité	Origine(s)
F1	32	Institutrice primaire	Oui	Supérieur	Belge	Marocaine
F2	19	Étudiante	Non	Secondaire supérieur	Franco-belge	Franco-belge
F3	20	Étudiante	Non	Secondaire supérieur	Belge	Turque
F4	19	Étudiante	Non	Secondaire supérieur	Belge	Marocaine
F5	26	Éducatrice extrascolaire (art 60)	Non	Secondaire supérieur	Belge	Belge
F6	19	Étudiante	Non	Secondaire inférieur	Belge	Marocaine
F7	50	Employée (En maladie)	Non	Secondaire inférieur	Belge	Marocaine
F8	33	Employée administrative à l'État	Non	Supérieur	Belge	Franco-Belge
F9	45	Maladie	Non	Secondaire supérieur	Belge	Polonaise
F10	24	Ouvrière	Non	Secondaire inférieur	Belge	Belge
F11	25	Employée	Oui	Supérieur		Belge ou franco-belge
F12	43	Coordinatrice administrative/Photographe	oui	Supérieur	Belge	Italienne
H1	50	Fonctionnaire	Non	Supérieur	Belge	Belge
H2	37	Comptable SNCB (employé)	Non	Graduat/supérieur	Belge	Belge
H3	24	Étudiant	Oui	Baccalauréat/supérieur	Belge	Rwanda
H4	31	Indépendant	Non	Secondaire supérieur		Hors-Europe ?
H5	20	Étudiant	Oui	Secondaire supérieur		Belge
H6	58	?	Non	Secondaire inférieur	Belge	Belge
H7	33	Employé	Oui	Supérieur		Belge ?

H8		Retraité de la poste	Non	Primaire	Belge	Belge
H9	45 ?	?	Non	/		Hors-Europe ?
H10	20	Étudiant	Non	Secondaire supérieur	Belge	Irakien
H11	26	Étudiant	Non	Secondaire supérieur	Belge	Belge
H12	25	DE	Non	Secondaire supérieur	Belge	Franco-Belge

Ce mémoire cherche à comprendre la mise en œuvre de l'inclusivité au cœur du processus de délibération. Une analyse empirique qui mixe les méthodes statistiques et l'analyse de discours permet d'étudier une innovation démocratique. L'objet d'étude est le panel citoyen sur l'enseignement élaboré en 2016 par la Fondation Roi Baudouin à la demande des autorités régionales francophones. Les 24 citoyen.nes cherchent à faire des recommandations pour améliorer l'enseignement. Ces recommandations se retrouvent sous la forme de 10 chantiers dans un rapport final publié par la fondation Roi Baudouin. Ce mémoire se base sur le constat d'une inégalité de participation politique dans les sociétés. Des rapports de force interviennent selon diverses caractéristiques socio-démographiques comme le sexe, l'âge, le niveau de formation ... En outre, certaines théories de psychologie sociale nous permettent également de comprendre davantage les dynamiques de groupe et les rapports de force qui se jouent au cours des discussions entre les panelistes. Par ailleurs, les modalités d'un panel citoyen visent à augmenter l'égalité de participation entre les participant.es par trois moyens : le tirage au sort ; l'encadrement des débats par des facilitateur.rices formé.es ; la conception élargie de la communication rationnelle. Ce mémoire appréhende donc ces différentes modalités et leurs interactions entre elles pour étudier le concept d'inclusivité.

Mots clés : Inclusivité, Délibération, Panel citoyen, Démocratie participative, Minipublic.